BELGIQUE
BELGIE
PP / PB
B - 806

LA CONFÉRENCE

ANNÉE JUDICIAIRE 1994-1995 • N°3 JANVIER - FEVRIER 1995

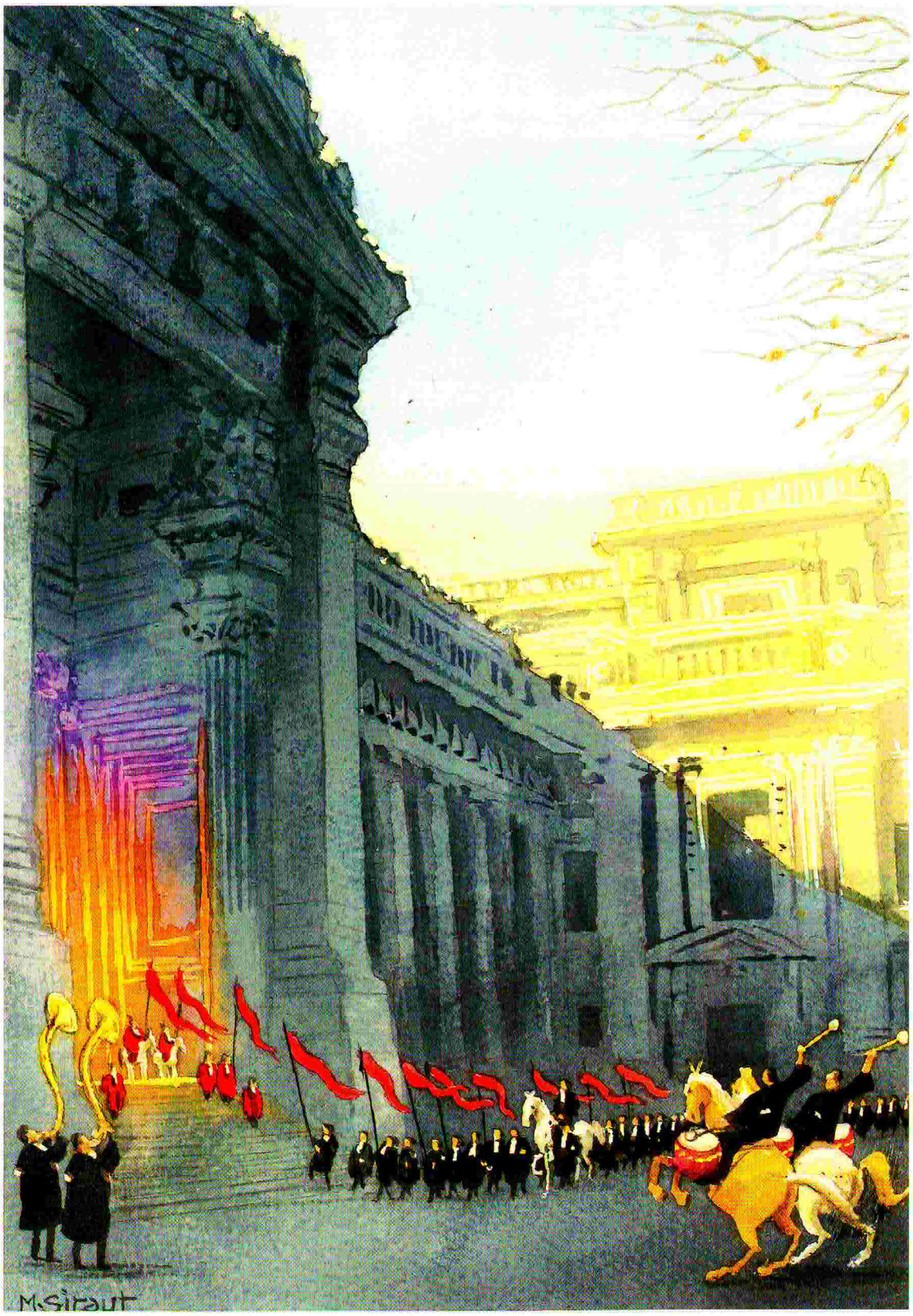

Rentrée solennelle

•••

Palais littéraire et artistique de Henri Vernes, le père de Bob Morane

•••

Tournoi de squash

Bimestriel paraissant cinq fois par an - Autorisation de fermeture : B-806 - Bureau de dépôt : Bruxelles X

BMW BRUSSELS (QUARTIER LOUISE): LA CONFIANCE TOUT PRÈS DE CHEZ VOUS.

VVL/BBDO

Découvrez un monde de confiance où la perfection est un objectif permanent.Le professionnalisme du personnel s'appuie sur une infrastructure de haut niveau. Son sérieux, sa compétence et sa maîtrise technologique sont votre meilleure garantie pour vos entretiens et vos travaux de carrosserie. Pour votre facilité, nous mettons un parking à votre disposition. **Si vous aimez conduire.**

BMW Brussels
Succursale de BMW Belgium s.a.

Rue du Magistrat 22/38 - 1050 Bruxelles - Tél: 02/641 57 11

LA CONFÉRENCE

COTISATIONS

Voici le montant des cotisations pour l'année 1994-1995 :

- Avocats, stagiaires de première année	400 BEF
- Avocats, stagiaires de deuxième année et troisième année	1.200 BEF
- Conjoint d'un avocat stagiaire	gratuit
- Avocats inscrits au tableau	2.500 BEF
- Conjoint non avocat	1.500 BEF
- Membres de la famille judiciaire et juridique	2.700 BEF
- Membres sympathisants	3.000 BEF

Seuls les membres en règle de cotisations peuvent participer à de nombreuses activités de la Conférence et bénéficier de prix réduits pour d'autres. Ils sont aussi seuls admis à participer aux élections en fin d'année.

Faites-vous membre de la Conférence du Jeune Barreau en versant dès aujourd'hui votre cotisation et celle de votre conjoint au compte n°630-0215121-34 de la Conférence. Votre carte de membre vous sera envoyée dès réception de votre paiement. Soyez-en déjà remerciés.

SOMMAIRE

5 ÉDITORIAL

CHRONIQUES

7 • Billet d'humeur, *par François Motulsky*
9 • La plume au vent, *par Jennifer Waldron*
11 • Chronique musicale, *par Jean Van Steenwinckel*
12 • Naissances, *par Olivier Collon*
13 • Le droit qui change, *par Alain Guilmot*
15 • La parole est aux stagiaires, *par Gérard Kuyper*
17 • Chronique théâtrale, *par Pierre Winand*
19 • De mémoire d'avocat, *par Guy Delfosse*
21 • Chronique cinématographique, *par Guy Uyttendaele*

ÉCHOS

23 • Palais littéraire et artistique de François Glansdorff et de Laurence Muller, *le 13 octobre 1994*
24 • Prix et dîner des Anciens Présidents, *le 25 octobre 1994*
25 • Gastronomie chronique

ACTIVITÉS

27 • Rentrée solennelle, *le jeudi 12 et le vendredi 13 janvier 1995*
30 • Billard américain, *le mardi 24 janvier 1995*
30 • Tournoi de squash, *le samedi 4 février 1995*
31 • Palais littéraire et artistique de Henri Vernes, *le jeudi 9 février 1995*
33 • Recyclage sur les effets externes des contrats et la tierce complicité, *le vendredi 24 mars 1995*
33 • Cercle Marin de Me Eric Cusas, *le jeudi 30 mars 1995*

34 AGENDA ET PETITES INFORMATIONS

LA CONFÉRENCE est éditée par la Conférence du jeune barreau de Bruxelles
ÉDITEUR RESPONSABLE : Jean-Pierre Bette - 479 avenue Louise, bte 45 - 1050 Bruxelles
RÉDACTEUR EN CHEF : Virginie Vandeputte
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : Alain Guilmot
COLLABORATRICE PERMANENTE : Régine Waterman - Tél. : 02/508.66.43
COUVERTURE et DESSINS : Marcel SIRAUT
RÉALISATION : RP&C
PUBLICITÉ : RP&C - 145, rue Meyerbeer - 1180 Bruxelles - Tél. : 02/344.52.20 - Fax : 02/343.61.72

2 litres - 132 CV - Direction assistée - 2 airbags
à partir de 598.000 F TVAC

DANCAR TECHNIC

Concessionnaire **CHRYSLER Jeep**®

Rue Vanderkindere, 532 • 1180 Bruxelles • Tél. : 344.33.05 & 346.31.86
Bld de la Deuxième Armée Britannique, 31 • 1190 Bruxelles • Tél. : 347.15.20

"Professions Libérales" et "Sociétés-direction & gestion"

sont deux publications de la maison d'édition Ced-Samsom. Notre maison que vous connaissez sans doute déjà, publie en outre plus de 60 lettres d'information rédigées par des rédacteurs internes spécialisés qui peuvent également s'adjoindre les conseils et l'expérience d'un réseau d'auteurs externes renommés. Cette longue expérience, vous la retrouverez dans les lettres d'information "Professions Libérales " et "Sociétés-direction et gestion "

"Professions Libérales" vous propose 8 pages d'informations et de conseils sur les plans fiscal et juridique, ainsi qu'en matière d'assurances, de pensions et de sécurité sociale. Vous y trouverez aussi régulièrement des articles sur des sujets bancaires et financiers. Tous les quinze jours.

Que ce soit en matière d'impôt, de T.V.A. ou dans les domaines des assurances, des pensions, les informations et les conseils que cette lettre renferme sont illustrés par des exemples et se révèlent précieux pour tous ceux qui ont besoin d'une documentation concise et complète.

Née de la fusion des lettres d'information S.A., S.P.R.L. et S.C., la lettre d'information "Sociétés-direction et gestion" est avant tout centrée sur le droit des sociétés, le droit commercial et le droit des contrats en rapport direct avec la vie et les activités des sociétés commerciales.

Elle vous informera également sur toutes les matières du droit connexes au droit des sociétés et au droit commercial telles que les aides publiques, le droit administratif, le droit fiscal et le droit social.

Enfin, au travers d'articles de droit immobilier ou de droit patrimonial, elle éclairera les administrateurs et les gérants sur les implications que peut avoir la vie d'une société sur la gestion de leur patrimoine privé.

Par ailleurs il vous est possible de participer personnellement au choix du contenu des lettres d'information. Pour ce faire, il vous suffit de communiquer vos suggestions à la rédaction par le biais du service 'Forum' destiné aux abonnés.

Vous sentez-vous concerné par ces thèmes ? Souhaitez-vous mieux connaître les lettres d'info "Professions Libérales" et/ou "Sociétés-direction et gestion" ? Nous vous proposons un abonnement d'essai gratuit durant 3 mois !

"Professions Libérales" et "Sociétés-direction & gestion"

Oui, ❑ je souhaite profiter de cette offre d'abonnement gratuit durant 3 mois à la lettre d'info
❑ Professions Libérales
❑ Sociétés - direction & gestion

Entreprise Nom
Rue N°
Code postal Localité
Date Signature

A renvoyer à Ced-Samsom à l'attention de Mme Corry Govaerts - Kouterveld 14 - 1831 Diegem - Fax 02/72312 61

Un abonnement aux lettres d'info "Professions Libérales" et "Sociétés" comprend aussi deux numéros spéciaux ainsi que la disquette Bibliotext qui contient l'index et les textes intégraux de tous les articles parus en '94 dans les lettres d'informations.

ced.samsom - KOUTERVELD 14 -1831 DIEGEM

94.2096(04)

EDITORIAL

Faut-il regretter le temps qui passe et transforme en souvenirs les moments vécus ou au contraire trouver le temps trop long qui nous sépare de la réalisation de nos espérances ?

Je ne sais... et n'ai d'ailleurs nullement l'intention de disserter sur ce sujet.

Imprégnés de nos souvenirs et illuminés par nos projets, ne prendrions-nous pas simplement le temps de vivre ?

Les souvenirs, nous en avons déjà accumulé un certain nombre depuis septembre.

Difficile de les ordonner, ils sont tous si tenaces.

Certains sont tristes et parmi ceux-là ce moment où nous avons appris si brusquement la disparition de Monsieur le Bâtonnier HUMBLET, ancien Président de la Conférence.

Pour tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître un tant soit peu, il laisse l'image d'un être bon et juste, sensible et jovial, accessible et serein.

A son épouse, à ses enfants, notamment nos confrères Philippe et Michel, la Conférence tient à faire part de sa sympathie émue.

Au hasard de la mémoire : la conférence de Michel del Castillo. J'ai eu la joie de rencontrer un être d'exception et la soirée que nous avons passée ensemble ressemblait à ces veillées que l'on quitte à regret, l'esprit dans les étoiles et l'âme proche de l'éternité.

Quittons, si vous le voulez, ce paradis des souvenirs pour nous tourner quelques instants vers nos activités futures.

La rentrée solennelle occupe évidemment une place de choix.

Le vendredi 13 janvier, André RISOPOULOS prendra place à la tribune des orateurs et nous entretiendra de "l'homme tranquille".

Le soir, nous aurons la joie de nous réunir encore pour le banquet traditionnel et la revue qui sera cette année un peu spéciale.

Début février, nous accueillerons Henri VERNES, le père de Bob Morane. Il nous fera l'amitié d'une soirée-débat où nous revivrons les aventures de son héros à travers ses histoires. Nul doute là aussi que le plaisir, le suspense et la bonne humeur seront au rendez-vous.

Côté sport, outre le tournoi de squash au dîner duquel les candidats aux diverses fonctions de la Conférence auront le bon goût de s'afficher, nous vous convions à une soirée de billard américain.

Comme vous le voyez à nouveau les occasions de rencontres ne manquent pas, il suffit de les saisir.

Lorsque vous lirez ces quelques lignes, l'hiver sera là, le temps des fêtes et des voeux aussi.

Ce n'est probablement pas le lieu - mais y en a-t-il un ? - pour parler de toutes ces femmes, ces hommes et ces enfants qui attendent, espèrent la fin de la guerre, la fin d'une épidémie, la fin d'une vie. Ils sont là, à côté de nous... Toute cette souffrance a-t-elle un sens ? Se peut-il qu'elle n'en ait point? Nous ne pouvons y être insensibles.

Serait-il illusoire d'espérer qu'un jour, chacune et chacun, nous pensions si fort au bonheur, à la paix, à la vie, que nos pensées se rejoignent dans une unité d'action ?

Chers amis, je vous présente un voeu ardent, un souhait inébranlable, celui de la Paix dans le monde et dans nos coeurs. Alors seulement, le temps de vivre sera celui du bonheur.

Jean-Pierre Bette

FONDS DE PENSION

AVANTAGES

- ☐ A 65 ans : rente extra-légale ou capital
- ☐ Réversible à 60% sur la tête du conjoint ou cohabitant survivant ou non-réversible
- ☐ Participations bénéficiaires
- ☐ En cas de décès avant 65 ans : paiement, sur simple demande du conjoint ou cohabitant survivant, de la réserve mathématique de la rente projetée

COÛT

- ☐ Cotisation libre et annuellement variable de BEF 10.000 à 80.000/an fiscalement déductible comme charges professionnelles

FONDS DE SOLIDARITE

AVANTAGES

- ☐ A chaque orphelin d'un membre de la Caisse, jusqu'à l'âge de 25 ans, une allocation inconditionnelle de BEF 100.000 par an, pour autant que l'orphelin bénéficie d'allocations familiales légales
- ☐ Au conjoint survivant d'un membre de la Caisse ou, à défaut, aux enfants mineurs, qui étaient à charge du défunt, une allocation unique et inconditionnelle de BEF 100.000
- ☐ Selon les cas et après enquête sur les ressources:
  - une pension complémentaire de survie au conjoint survivant
  - une pension complémentaire au membre atteignant 70 ans
  - une allocation au membre en incapacité de travail de longue durée
  - des allocations ponctuelles aux membres en difficulté

COÛT

- ☐ Avocats et huissiers de justice **non-membres** du Fonds de Pension : BEF 2000/an
- ☐ Affiliation collective du Barreau, membres du Fonds de Pension et stagiaires : prix réduit

Pour tous renseignements contactez la

CAISSE DE PREVOYANCE DES AVOCATS ET DES HUISSIERS DE JUSTICE

Rue de la Violette 43
1000 Bruxelles

Tél. 02/509.04.54
Fax 02/509.06.00

BILLET D'HUMEUR

François Motulsky

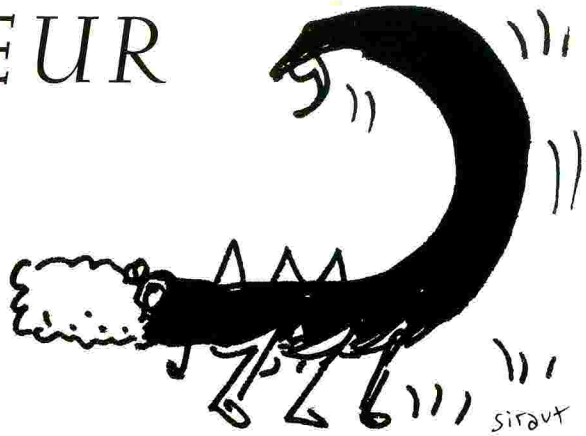

Encore un billet sur la misère du monde et l'avenir de l'Homme ? Vlan, Park Mail ou d'une façon plus générale la moindre feuille de chou comporte des analyses "lacaniennes" si fines sur les grands ou petits problèmes de notre temps et de notre société que d'en parler encore je n'ose : le décret Lebrun ou les impossibles remèdes du gouvernement aux réalités économiques, la montée de l'extrême droite ou celle du chômage chez les jeunes, le papy-boum et la misère de demain (cf. le dernier Attali qui écrit comme il respire, Berd, Berd, ce n'est pas permis d'être aussi doué).

Les difficultés rencontrées pour obtenir une fixation dans un délai raisonnable m'avaient donné l'envie d'écrire sur la Justice. Non pas sur l'accès à la justice, qui, quoi qu'en pensent les journalistes et d'autres esprits éclairés, est en Belgique largement ouverte à tous, ni sur l'appareil judiciaire aux rouages complexes qui broye lentement et impassiblement ceux qui ont le malheur de se trouver sur son chemin (raison pour laquelle il est souvent préférable de savoir comment y échapper plutôt que de savoir comment y avoir accès). Non, je voulais parler de la Justice dans le sens d'équité, celle qui est plus sûrement insaisissable que l'horizon que poursuit l'étrave du voilier. Mais allais-je ajouter un coup de gueule à ceux que tout le monde pousse ? Vais-je à mon tour être frappé du syndrome du "y-a-qu'à" ? Voulez-vous que nous tentions d'être constructifs et que nous jetions ensemble un cri d'alarme sur les conséquences inquiétantes de la réforme des tribunaux de police ?

Permettez-moi d'y arriver par un petit détour : le docteur Schulmann, chef du service d'urologie de l'hôpital Erasme, vient de donner une conférence qui s'intitulait "Je voudrais bien, mais je ne peux pas". 90% des cas d'impuissance masculine ne sont pas, contrairement à un poncif bien établi, d'origine psychologique mais au contraire purement mécanique, qu'il s'agisse de troubles veineux ou artériels pour lesquels des injections, la plastie ou la micro-chirurgie apportent des réponses à ce point satisfaisantes que l'éminent professeur devait conclure que "si on ne choisit pas d'être impuissant, on choisit de le rester !".

Le président de la Conférence qui découvrira ces lignes en même temps que vous dans les colonnes du périodique regrettera sans doute la trop grande confiance dont il m'a honoré en se refusant à toute censure et doit se demander avec angoisse ce qu'augurent ces considérations en dessous de la ceinture.

Qu'on se rassure, je ne vais ni verser dans l'érotisme ou la vulgarité, ni sombrer dans la critique systématique et grossière de la psychiatrie, même si je regrette que les certitudes de certains aient, quelle qu'ait été la noblesse de leurs sentiments et la profondeur de leur dévouement, créé des drames, tel Bruno Bettelheim qui a culpabilisé des générations de parents qui avaient déjà la malchance d'avoir des enfants autistes, en appliquant des théories freudiennes dont il est aujourd'hui avéré qu'elles sont fausses, ce genre d'affection étant, selon les recherches plus récentes, génétique et non la résultante d'un traumatisme de la petite enfance.

Je veux porter un témoignage d'espoir précisément en dénonçant les excès auxquels les fausses certitudes ont pu conduire certains. La sexualité est déjà un sujet tabou. Celle des vieux, n'en parlons pas. Pourtant, s'il est statistiquement vrai qu'un homme jeune jouira d'une meilleure santé qu'un homme plus âgé et que les appétits du premier seront plus grands que ceux du second, le pouvoir de séduction, qui inclut la virilité, est un moteur essentiel de la plupart des êtres humains, et ce, quel que soit l'âge.

Si vivre a toujours été puni de mort, ce n'est que depuis la seconde moitié de ce siècle que vivre mieux est devenu synonyme de vivre vieux et que le troisième âge est devenu une source de préoccupation croissante. La vieillesse est sans doute la rançon que les progrès de la médecine font payer à l'humanité, avec sa cohorte de misères physiques à laquelle il faut ajouter les problèmes découlant de prépensions dramatiques, facteurs de dépressions d'hommes encore valides et soudain inutiles, ou l'encombrement du marché de l'emploi pour ceux qui se croient irremplaçables et deviennent les concurrents de leurs enfants, la croissance exponentielle des seniories, maisons de retraites et mouroirs que nous préférons ignorer, l'impossibilité de tenir les promesses prises à l'égard de nos aînés quand aux montants versés lors de leur prise de pension et mille autres difficultés dont nous goûterons les fruits à notre tour.

Sans doute de trop nombreuses maladies demeurent-elles encore hors d'atteinte de nos chercheurs et l'on attend toujours le nouveau Pasteur ou le nouveau Fleming qui découvrira l'anti-virus. Mais il est des fatalités que la science a réussi à vaincre - dont apparemment les causes mécaniques de l'impuissance.

Emile Ajar a obtenu le prix Goncourt pour "La vie devant soi". J'ai toujours cru que le véritable auteur de ce roman, Romain Gary, s'était donné la mort à cause du scandale qu'il n'avait pu éviter après avoir mystifié de façon incroyable un jury d'élite. A l'instar d'Icare ou de Prométhée, ne payait-il pas son crime d'avoir voulu jouer à Dieu en donnant non seulement la vie à des personnages de fiction - ce qui est, somme toute, admis tant dans le domaine littéraire qu'en droit des sociétés - mais en osant

(1) Au risque de vous surprendre, je ne le crois pas, mais il est vrai que Gil Blas ne le croyait pas non plus...
(2) Aldous Huxley : "Retour au meilleur des mondes", Plon (Press Book) 1958, page 68.
Cet essai est une pénétrante analyse sur la manipulation des masses rédigée près de 30 ans après son chef-d'oeuvre : "Brave new world" (1931 !). L'auteur signale qu'en effet si à moyen terme la colère et la haine se détruisent elles-mêmes, à court terme elles libèrent de grandes quantités d'adrénaline et de noradrénaline qui agissent comme une véritable drogue.

Suite de la page 7

insuffler la vie à l'auteur lui-même, issu de sa seule imagination ?

La vérité serait plus terre à terre : ce grand amateur de femmes aurait été frappé d'une impuissance qui l'aurait conduit au suicide. Il ne serait pas le seul : Hemingway et d'autres personnalités de grand format, pour ne parler que d'elles, ont disparu prématurément pour un drame qui n'en serait plus un aujourd'hui.

Dans sa "Psychanalyse des contes de fées", Bettelheim (qui a également mis fin à ses jours, mais sans doute pour autres motifs) condamne les contes d'Andersen, comme celui du "Vilain Petit Canard", car ils contiendraient des messages démotivants pour l'enfant qui, s'identifiant en l'occurrence au bébé cygne perdu dans la mauvaise couvée, se convaincrait qu'il n'aurait aucun effort personnel à accomplir pour triompher du sort, mais juste à attendre que l'on prenne conscience qu'il est de la race des seigneurs.

C'est le message inverse que j'aurais aimé faire passer. Qu'on me pardonne mon penchant pour les fables, mais j'y puise une intarissable source d'inspiration et de réflexion : "Deux grenouilles tombent dans un seau de lait abandonné par une fermière. Après s'être débattues pendant des heures, l'une d'elles se laisse couler pour mettre un terme plus rapide à ses souffrances, tandis que l'autre persévère et voit bientôt le lait se transformer en beurre, ce qui lui permet de sauter hors du seau et de retourner à sa chère mare".

Que notre désespoir actuel provienne de quelque cause que ce soit, la volonté d'en sortir et de s'en sortir nous permet d'espérer et donc de survivre. Il ne s'agit pas d'adopter une position attentiste, de se résigner, mais au contraire de se battre avec lucidité et confiance.

Le premier janvier prochain les tribunaux de Police de certaines juridictions verront leur rôle à ce point engorgé que juges et substituts se tourneront sans doute vers le Ministre pour avouer leur impuissance. On ne voit pas le remède, mais il faut croire qu'il existe ou qu'on le trouvera : nous avons encore la vie devant nous.

Quand on est dans les ténèbres, on ne sait jamais d'où peut jaillir la lumière.

■

Maison LARCIER s.a.
rue des Minimes 39 - 1000 Bruxelles

LES
CODES
LARCIER

La mise à jour
au 1er juillet 1994
vient de paraître

Un avantage incontestable aux juristes qui exigent des Codes tenus RAPIDEMENT à jour.
Un avantage incontestable aux juristes qui exigent une méthode permettant de retrouver immédiatement l'état de la législation à tout moment du passé.
Des codes annotés, complets, publiés par une équipe de hauts magistrats liégeois.

Maison LARCIER s.a.
rue des Minimes 39 - 1000 Bruxelles

Revue trimestrielle
de droit familial

Directeur de la rédaction :
Jean-Louis RENCHON

Comité de rédaction :
Philippe DE PAGE, Marc FALLON,
Nicole GALLUS, Guy HIERNAUX,
André JADOUL, Alphonse KOHL,
Christian PANIER, Viviane POULEAU

Comité scientifique :
Jacques DE GAVRE, Marie-Thérèse MEULDERS,
Edouard VIEUJEAN, Hélène CASMAN

Commandes :
Maison LARCIER s.a.
c/o Accès + sprl, Fond Jean-Pâques 4 - 1348 Louvain-la-Neuve - Tél. (010) 48 25 00 - Fax (010) 48 25 19

LA PLUME AU VENT

Jennifer Waldron

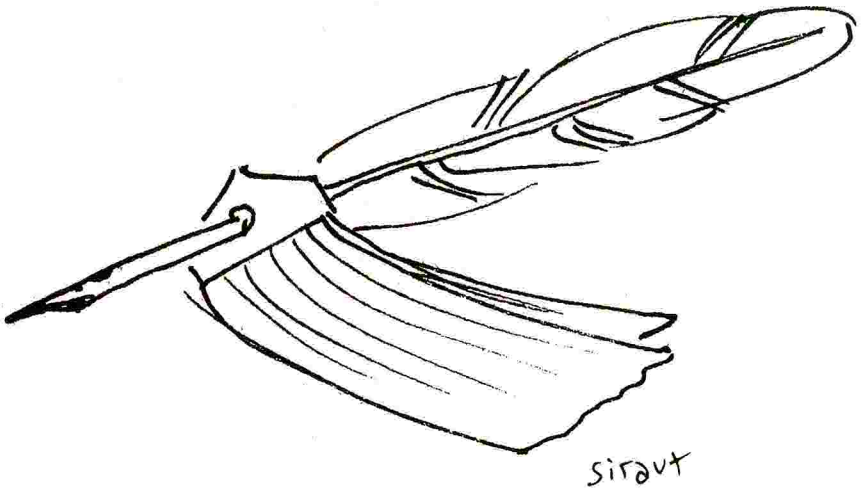

LE VAISSEAU DES VOYAGEURS par Robert Wilson, traduit de l'américain, 539 p., J'ai Lu.

Les ouvrages de science-fiction sont rarement réjouissants. A quelques exceptions près, ils ont donné lieu à des séries souvent minables.

C'est qu'en matière d'anticipation, il faut être modeste et reconnaître que la science doit beaucoup au hasard et que le hasard est le plus puissant ferment de la création.

Pour ma part, je reproche aux auteurs de science-fiction leur inaptitude à induire une quelconque réflexion dans l'esprit des lecteurs. Sans parler des récits truffés de concepts incompréhensibles.

Prenons le thème des envahisseurs.

La Guerre des mondes de H.G. Wells a donné lieu à la série des créatures tueuses. Avec ses **Chroniques martiennes**, Bradbury va inverser le mouvement pour laisser la place à la mode des gentils extra-terrestres.

Viendront les O.V.N.I.S de toutes catégories et leurs prédateurs. Enfin, **E.T.** nous ramènera vers des monstres plus adorables.

Rien de tout cela dans **Le vaisseau des voyageurs**.

Le livre est passionnant et parfaitement lisible. Il n'est pas nécessaire d'être *cyberpunk* pour le lire.

Mystérieusement suspendu au-dessus de la stratosphère, un vaisseau - de la forme d'un octaèdre - tourne depuis un an en orbite autour de la terre.

Qui sont donc ces voyageurs ? Que veulent-ils ?

Pendant ce temps, sur la terre, à Buchanan, petite ville des Etats-Unis où habite le héros du livre le docteur Matt Wheeler, comme dans toutes les autres villes du monde, les gens vivent de façon normale.

Sans doute, ils éternuent souvent, mais après un an, ils ont fini par oublier la présence du vaisseau.

D'ailleurs les astrophysiciens n'ont-ils pas déclaré que ce phénomène était inéluctable d'une manière ou d'une autre, étant donné "les possibilités écrasantes en faveur d'une vie possible ailleurs que sur notre planète" ?

Et puis les interventions télévisées des dirigeants n'étaient-elles pas rassurantes à ce sujet ?

En fin de compte, les propos des sommités pontifiantes avaient fini par lasser les gens qui s'étaient aperçus que les scientifiques étaient aussi ignorants que les premiers venus.

Jusqu'à cette nuit... où les visiteurs établissent le contact.

Chacun est interpellé dans son sommeil, on leur propose rien de moins que l'éternité et la connaissance universelle. On les rassure qu'ils ne perdront pas leur identité.

L'ouvrage sert de prétexte à une réflexion sur l'immortalité.

Prêtres, terroristes, artistes, politiciens, intellectuels, vous, moi, peut-être tous les humains vont répondre oui.

Pourquoi, si ce n'est dans le fond pour ressembler à Dieu ? C'est là hypothèse que j'avance. Mais le désir d'immortalité ne contient-il pas sa propre négation, son propre néant ? Quel sera ce monde fait d'immortels où l'idée de Dieu sera nécessairement dénaturée ?

Mais ce ne sont pas ces gens qui ont fait ce choix qui intéressent l'auteur.

Ce sont les 0,0001 qui refusent.

Robert Wilson s'interroge sur le sens de leur protestation.

Ils vont essayer de sauver la vie sur terre.

Mais que vont-ils chercher à sauver au juste, que voudraient-ils défendre à tout prix et retenir de ce monde mortel pour qu'ils aient refusé la vie éternelle et pour qu'ils aient préféré rester dans leur corps de mortel ?

Autant de réponses qu'il y a de gens.

Pour certains, ce sera la foi religieuse. Mais que vaut cette raison quand on sait que parmi les chrétiens, musulmans et

Suite de la page 9

bouddhistes très peu se sont fiés à leur croyance au point d'en refuser l'immortalité.

D'ailleurs un de ces *"refuznik"* qui a choisi de ne pas "finir" immortel dira : "Je n'ai jamais cru en Dieu mais, si c'était le cas, je préférerais encore celui qui fait des miracles sans qu'on s'y attende et quand ça lui chante."

Pour d'autres, ce serait le poids de leur culpabilité qui les aurait convaincus qu'ils ne méritent pas l'immortalité. Pourtant, la plupart des "mauvais" se sont empressés de renoncer à cet aspect d'eux-mêmes pour rejoindre les immortels.

Restent alors les romantiques, ces êtres exceptionnels, les amoureux de ce qui meurt et qui aiment d'un amour si fort qu'ils ne supportent pas d'y renoncer.

Selon les vers de Yeats : "L'homme est amoureux et il aime l'éphémère". Et pourtant, ceux qui font partie de cette catégorie n'ont rien d'exceptionnel.

La description des personnages fait assurément de ce livre un roman psychologique, mais il va plus loin car cette réflexion sur l'immortalité aboutit à s'interroger sur le sens de la vie.

Arrivé à la dernière page du livre vous ne manquerez pas de vous poser à votre tour la question : Quel choix faire ?

Je ne sais pas vous, mais ... moi non plus.

■

M.S.W. et C.A.S. associés

LES LOGICIELS DE COMPTABILITE POUR LES PROFESSIONS LIBERALES ET LES ENTREPRISES

Pour l'avocat

MEDIA-AVOCAT

Livre journal
Amortissements
Frais, ventilation, frais mixtes
Déclaration annuelle d'impôts
Documents légaux y compris annexes à la déclaration
Suivi des comptes clients dossier par dossier

Pour les cabinets d'avocats

C.A.S. - COMPTA

Suivi des comptes clients
Multipériodes
Multidevises
Suivi des prestations fournies
Développements personnalisés

SERVICE D'ASSISTANCE

Rue de Neerpede 218 et av. H. Limbourg 52 • 1070 Bruxelles
Tél. : 02/521.23.46 • Fax : 02/520.04.14
R.C.B. 524.708 et 477.355

LE COIN DU DISCOPHAGE

Jean Van Steenwinckel

ANNE SOFIE VON OTTER

Les plus grands chefs se l'arrachent; sa voix claire et souple libère une palette expressive sans doute unique au monde; son physique androgyne (grande taille, cheveux courts) se prête au travesti (Cherubino des Noces de Figaro, Oktavian du Chevalier à la rose); son superbe récital de lieder d'E. Grieg, enregistré avec l'intime complicité du pianiste Bengt Forsberg, a été couronné par l'Union de la presse musicale belge (1 CD Deutsche Grammophon).

Il y quelques mois, la mezzo-soprano suédoise Anne Sofie Von Otter nous a offert un très beau récital de lieder de R. Strauss, Berg et Korngold. Le jeu pianistique de Bengt Forsberg, tout en nuances et en sensibilité, épouse admirablement le timbre velouté et le phrasé chaleureux d'Anne Sofie Von Otter (1 CD Deutsche Grammophon).

MIRIAM GAUCI

A découvrir: une jeune voix de soprano lyrique, solide et ample, s'épanouissant avec bonheur dans un récital consacré essentiellement à Verdi et à Puccini, enregistré avec l'Orchestre Philharmonique de la BRT, dirigé par Alexander Rahbari (1 CD Naxos, à prix doux).

PIERRE BOULEZ

Pierre Boulez persiste et signe une nouvelle version de référence de cinq chefs-d'oeuvre de Maurice Ravel: "Ma Mère l'Oye", "Une barque sur l'Océan", "Alborada del Gracioso", "La Rhapsodie espagnole" et "Le Boléro" !
Boulez l'enchanteur, le magicien de l'orchestration, exploite toute la gamme de nuances et de couleurs du Philharmonique de Berlin, créant des atmosphères sensuelles et troublantes.
Un CD brûlant comme le soleil d'Espagne (1 CD Deutsche Grammophon).

Le même Pierre Boulez dirige avec fougue "L'Oiseau de feu" de Stravinsky, à la tête du Chicago Symphony Orchestra. Les timbres raffinés et les couleurs somptueuses de l'orchestre libèrent la féérie et le lyrisme de ce "conte dansé en deux tableaux" (en complément: "Feu d'artifices" et "Quatre Etudes pour orchestre" -1 CD Deutsche Grammophon).

MYUNG-WHUN CHUNG et l'Orchestre de l'Opéra Bastille

Un couplage séduisant et intelligent: "Schéhérazade", conte symphonique des Mille et Une nuits de Rimski-Korsakov, et "L'Oiseau de feu", musique de ballet fantastique de Stravinsky.

"Schéhérazade", oeuvre flamboyante, riche en effets, est exécutée avec brio et éclat, sans complaisance. Le foisonnement orchestral et le violon ondulant et charmeur de Frédéric Laroque font rêver à une Schérérazade voluptueuse.
En revanche, "L'Oiseau de feu" est moins vif, moins radieux que celui de Boulez, malgré les superbes sonorités dispensées par l'orchestre.

DINU LIPATTI

EMI Classics nous lègue l'enregistrement historique du récital inachevé de Dinu LIPATTI à Besançon, consacré à BACH, MOZART et CHOPIN. Le testament musical (au sens propre) d'un pianiste divin, emporté par la leucémie à l'âge de 33 ans.
Des moments chargés d'émotion (1 CD EMI Classics, à prix doux).

ANNE-SOPHIE MUTTER

Laissez-vous ensorceler par le jeu diabolique de la belle Anne-Sophie Mutter, qui fait chanter son stradivarius dans un assemblage d'acrobaties violonistiques à vous couper le souffle ("Carmen-Fantasie" - 1 CD Deutsche Grammophon).

Au programme: 'Zigeunerweisen' et 'Fantaisie de Concert sur des motifs de l'opéra "Carmen"' de Pablo de Sarasate, 'Tzigane' de Maurice Ravel, la 'Légende en sol mineur' de Wieniawski, 'Le trille du diable' de Giuseppe Tartini, la 'Méditation' de l'opéra "Thaïs" de Jules Massenet, et la 'Berceuse en ré majeur' de Gabriel Fauré. Anne-Sophie Mutter est accompagnée par l'Orchestre Philharmonique de Vienne, placé sous la direction de James Levine.

Depuis quelques années, la belle Anne-Sophie s'investit dans le répertoire contemporain (Stravinsky, Bartok, Lutoslawsky, Berg). Elle commande régulièrement des oeuvres à des compositeurs tels que Penderecki, Moret ou Rihm.
A paraître incessamment chez Deutsche Grammophon: un coffret de 3 CD, résolument moderne !

■

NAISSANCES

Olivier Collon

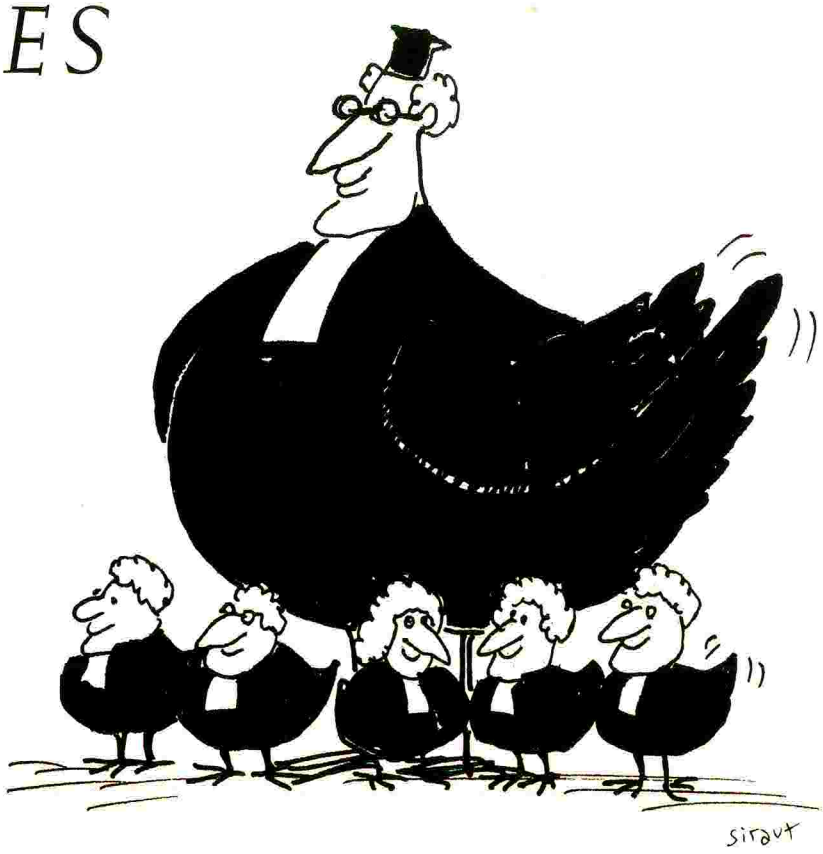

Suites logiques, voulues, heureuses, des mariages.

Voici que l'on apprend par le téléphone l'arrivée à Evere de la petite Sophie et à Johannesburg, en Afrique du Sud, de la petite Olivia tandis que dans la boîte aux lettres on trouve, au milieu des factures et des communications désagréables, le faire-part affectueux, tranquille et inattendu de la venue au monde de Paul à Uccle.
Les événements, la bousculade, un certain stress de la mémoire, nous avait presque fait oublier que sa mère était enceinte.

Deux filles, un garçon. Trois possibilités... mais une certitude douce et tenace : les parents de ces enfants-là nous disent qu'ils vivront, nous montrent qu'ils ont confiance.
Le pape, au moment de son intronisation, je crois, avait eu ce cri magnifique : "N'ayez pas peur !".

Avoir un enfant, pourtant, quelle aventure ! Laissons de côté, aujourd'hui, l'instinct parental. Voyons plutôt, à l'origine, "quelque part" l'amour des commencements, le goût de la page blanche, l'appétence pour le matin.

Pour certains, dont je suis, c'est chaque jour une résurrection et, si poisseux que soit parfois le temps, c'est chaque fois un peu la fête de Pâques. Chaque jour, je retrouve cette confiance un peu frileuse des débuts, les odeurs, le mouvement, les bruits qui renaissent. J'aime me laisser porter par le matin, l'accompagner, pas le prendre en route.

C'est pourquoi, j'aime me lever tôt, parce que j'ai tout de suite la récompense des petits sacrifices que cela m'oblige à faire. D'abord, j'ai le temps de faire les choses, donc j'ai l'esprit tranquille. J'aime ouvrir la porte de mon bureau au facteur (comme dans le roman, il sonne toujours deux fois). Prendre de ses mains le colis ficelé du courrier, trier ce courrier, ouvrir chaque lettre suivant un certain rite, avec la curiosité de ce que je vais lire.
Et puis je commence, en écoutant la radio, branchée sur le troisième programme. Les gens arrivent au fur et à mesure. La matinée m'appartient. C'est délicieux.

Il y a aussi, dans l'envie d'enfant, le désir de se recommencer. Que de bonnes résolutions l'on forme pour ce petit bout d'autre-là, sorti de soi, à qui l'on souhaite le meilleur, pour qui l'on rêve bonheur et gloire, tandis qu'on joue avec lui comme une poupée.

Avez-vous vu les gestes du père avec son bébé au moment des bains ou des biberons, maniant les couches-culottes avec une efficience pataude ou plongé dans le désespoir parce qu'il ou elle hurle sans raison apparente ? Qui saura à quoi pense ce père ?

Il faut profiter de ces moments-là, ne pas avoir honte d'aller jusqu'au terme de la phase d'attachement, avant que ne vienne celle de l'identification et puis, normalement, celle de la séparation.
Avant que l'on ne se résigne, progressivement, insensiblement à l'inévitable, à la veulerie peut-être, au calque de l'existence que l'on a eue soi-même. On appelle ça le heurt avec la réalité.

C'est François Truffaut dans "La Nuit américaine" qui parlait de ces films que l'on commence plein d'enthousiasme et d'ambition : à mi-course on n'espère plus qu'une chose, pouvoir les terminer dans le temps prévu. La Nuit américaine était la preuve qu'on ne s'en sort pas si mal, en matière de réalisation de films comme en matière d'éducation...

Poursuivons la comparaison : "Intervista" de Fellini nous a montré tout ce que l'on pouvait faire dans la hâte, le chaos, la confusion, avec des bouts de ficelle, des trucs, des artifices... Le beau trajet de Western que l'on voudrait faire de la vie de ses enfants n'aboutit pas toujours au film que l'on imaginait. On n'y peut rien cependant : on gamberge.

Vous lirez ces lignes peu après Noël. En guise d'étrennes, je vous offre cette réflexion d'Alain : "Ce n'est pas fête tout à fait si la nature des choses ne se déplie et ne s'entrouvre en même temps que nos espérances".

■

LE DROIT QUI CHANGE

Alain Guilmot

En droit administratif :

L'A.R. du 26 septembre 1994 fixant les principes généraux du statut administratif des agents de l'Etat applicables au personnel des Communautés et Régions, ainsi qu'aux personnes morales de droit public qui en dépendent, a récemment été publié au Moniteur (MB, 1er oct. 1994, p. 24838). Cette publication s'inscrit dans le cadre de l'achèvement des réformes institutionnelles qui consacraient l'autonomie des exécutifs communautaires et régionaux, notamment en matière de fixation du statut de leur personnel. Il constitue en réalité la réfection de l'A.R. du 22 novembre 1991 qui avait été annulé par le Conseil d'Etat (arrêt n° 47.689 du 31 mai 1994), notamment parce qu'au moment où il avait été pris, le gouvernement belge ne disposait plus de la plénitude de ses attributions et était censé se limiter à la gestion des affaires courantes suite à la dissolution des Chambres du 18 octobre 1991.

Le nouvel A.R. reproduit en réalité, sous une forme légèrement remaniée, les dispositions de l'A.R. annulé. Il s'en écarte cependant sur un certain nombre de points. C'est ainsi que la condition de nationalité pour être nommé agent de l'Etat Fédéral ou d'un exécutif communautaire ou régional a été adaptée à l'article 48 du Traité de la C.E. : l'exigence de la nationalité belge se limitera donc aux fonctions qui comportent une "participation directe ou indirecte à l'exercice de la puissance publique et aux fonctions qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de l'Etat, de la Communauté ou de la Région" (art. 1, § 3, 1°). Le Gouvernement a par ailleurs abandonné le système de quota des évaluations qui avait été jugé discriminatoire par le Conseil d'Etat dans le cadre de l'A.R. de 1991. Ce système visait à déterminer à l'avance le nombre maximum d'agents susceptibles de recevoir l'évaluation la plus positive. Il a été supprimé dans l'A.R. du 26 septembre 1994.

La troisième modification par rapport à l'A.R. annulé concerne l'évaluation de la "haute administration", c'est-à-dire des agents des deux rangs les plus élevés du cadre organique d'une entité administrative et des membres du Conseil de direction. Dorénavant, chaque statut sera libre de fixer des procédures spécifiques en matière d'évaluation pour ses fonctionnaires généraux, dans le respect de neuf principes fixés par l'A.R. et qui constituent essentiellement des garanties d'objectivité, de respect des droits de la défense et l'existence de recours suspensifs de l'effet des décisions (art. 25 de l'A.R.).

De la même manière, le nouvel A.R. a prévu - et c'est une évolution par rapport au texte ancien - que chaque statut serait libre de fixer une procédure spécifique de recours en matière de licenciement pour inaptitude professionnelle à l'égard de tout ou partie des fonctionnaires généraux (art. 51).

Les autres divergences par rapport à l'A.R. du 22 novembre 1991 constituent des modifications de fond et de forme dont le but est de tenir compte de l'évolution dans l'enseignement, du transfert de compétence vers les entités fédérées et de la scission de la province du Brabant.

Par ailleurs, le Gouvernement Fédéral a, après radioscopie de ses services publics, estimé nécessaire de créer un nouveau ministère, étant celui de la Fonction publique, distinct dès lors de l'ancien Ministère de l'Intérieur et de la Fonction publique. C'est dans ce cadre que deux A.R. ont été rédigés en date des 19 et 26 septembre 1994 et récemment publiés (MB du 6 oct. 1994, p. 25417 et 25420). Ils concernent l'organisation du cadre de ce nouveau ministère, en ce compris le cadre linguistique.
Toujours en droit administratif, l'A.R. du 23 septembre 1994 (MB du 6 oct. 1994, p. 25420) a fixé la procédure de constatation de la nullité de plein droit des recrutements.

Enfin, le nouveau Règlement d'ordre intérieur relatif à l'organisation des concours de recrutement, des examens de carrière et des examens linguistiques pour le personnel

Suite de la page 13

de l'Etat, a été publié à l'initiative du Secrétaire Permanent au Recrutement (MB, 23 nov. 1994, p. 28942); il concerne l'ensemble des règles relatives aux inscriptions aux concours de recrutement, au fonctionnement du jury, ainsi qu'aux examens écrits, oraux, informatisés ou avec questionnaire standardisé.

En droit civil :

Peu de nouveauté en droit civil pour la période examinée, mais il est sans doute utile d'épingler une disposition réglementaire qui pourrait avoir des incidences sur certains litiges civils. Il s'agit d'un arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 30 juin 1994 (MB, 7 oct. 1994, p. 25509) qui concerne les normes de qualité et de sécurité pour la location de logements meublés à Bruxelles. Cet arrêté apporte diverses modifications à l'arrêté du 9 novembre 1993, celles-ci étant essentiellement relatives aux appareils de chauffage individuel et central et aux appareils de production d'eau chaude et d'installations au gaz, lesquels doivent être régulièrement révisés à l'initiative du bailleur. Il comporte également d'autres mesures qui concernent les conditions minimales d'habitabilité. L'article 17, § 1 de l'ancien A.R. est notamment modifié de la manière suivante : "Tout logement meublé doit comprendre une cuisine, commune ou non, permettant de préparer un repas chaud. Celle-ci comporte une cuisinière d'au moins deux brûleurs et un évier pour le nettoyage des denrées alimentaires et pour la vaisselle et pouvant éventuellement faire office de lavabo".

En droit pénal :

La loi du 24 février 1921 concernant notamment le trafic des substances stupéfiantes, déjà modifiée par la loi du 11 mars 1958, l'a à nouveau été par celle du 14 juillet 1994 (MB, 21 oct. 1994, p. 26584). La nouvelle loi sanctionne ainsi, au même titre que le trafic de drogue, la culture des plantes dont peuvent être extraites des substances stupéfiantes ou psychotropes susceptibles d'engendrer une dépendance, laquelle sera désormais également punie d'un emprisonnement de trois mois à cinq ans et/ou d'une amende de 1.000 F à 100.000 F.

Le Gouvernement a par ailleurs mis sur pied les mesures d'exécution concrètes concernant la procédure de médiation pénale créée par la loi du 10 février 1994 (cfr. ce périodique, 1994-1995, n° 1). C'est ainsi que l'A.R. du 24 octobre 1994 (MB, 1er nov. 1994, p. 27247) crée les fonctions de conseiller en médiation et d'assistant de médiation et fixe le cadre de leurs interventions respectives aux côtés du procureur du Roi. L'A.R. précise par ailleurs que la loi du 10 février 1994 elle-même entre en vigueur à dater du 1er novembre 1994.

En droit intellectuel :

La loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur et aux droits voisins a fait l'objet de divers errata depuis sa publication dans le Moniteur du 27 juillet 1994 (cfr. ce périodique, 1994-1995, n° 1). Le Ministère de la Justice a donc jugé utile de publier une version coordonnée officieuse de la loi dans le Moniteur du 22 novembre 1994 (pages non numérotées en annexe du Moniteur n° 227 de l'année 1994). On s'y réfèrera utilement dans l'attente d'une publication de cette nouvelle loi dans les codes eux-mêmes. Signalons également que la loi du 30 juin 1994 transposant en droit belge la directive européenne du 14 mai 1991 concernant la protection juridique des programmes d'ordinateurs, a elle-même fait l'objet d'un errata publié le 5 novembre 1994 (MB, p. 27467).

En droit économique :

L'A.R. du 12 août 1994 relatif au contrôle sur base consolidée des établissements de crédit a été publié (MB, 12 oct. 1994, p. 25900). Cette nouvelle disposition réglementaire constitue un outil important pour les autorités de contrôle appelées à examiner la solidité financière d'un groupe d'entreprises bancaires. Elle constitue la mise en oeuvre pratique de la directive 92/30 CE du 6 avril 1992 dont le cadre légal a été introduit en Belgique par la loi du 22 mars 1993 relative aux statuts et aux contrôles des établissements de crédit. En réalité, le contrôle de ces établissements sur base consolidée en qualité d'entreprises mères existait déjà sous des formes diverses depuis 1990, par le mécanisme de différents arrêtés de la Commission bancaire et financière. L'innovation particulière de l'A.R. du 12 août 1994 consiste à permettre dorénavant le contrôle des établissements de crédit en leur qualité de filiales de compagnies financières. Les articles 4 à 7 de l'A.R. organisent en effet un contrôle prudentiel des établissements de crédit dépendant d'une compagnie financière dont les filiales sont exclusivement ou principalement d'autres établissements de crédit ou des établissements financiers et cela, sur base de la situation consolidée de la compagnie financière elle-même. Ce contrôle a d'ailleurs été étendu aux filiales des compagnies financières ayant leur siège en dehors de la Communauté Européenne, afin d'assurer un traitement égal des divers établissements et de décourager dès lors le "regulatory arbitrage".

En droit social :

On notera l'A.R. du 17 octobre 1994 relatif à la conversion du congé de maternité en congé de paternité en cas de décès ou d'hospitalisation de la mère (MB, 9 nov. 1994, p. 27.747). Ce droit pourra être exercé par le travailleur à condition d'informer l'employeur de son souhait d'en bénéficier dans les sept jours à dater du décès de la mère ou sur production d'un certificat médical attestant d'une hospitalisation de celle-ci pour une durée de plus de sept jours. Dans le cas d'une hospitalisation, le congé de paternité ne pourra débuter avant le septième jour qui suit celui de la naissance de l'enfant, le nouveau-né devant avoir quitté l'hôpital. Dès qu'il aura été informé de cette requête en conversion et durant toute la durée du congé de paternité, l'employeur ne pourra licencier le travailleur qu'à condition de présenter des motifs étrangers à ce congé. A défaut de respecter cette disposition, l'employeur sera contraint de payer au travailleur une indemnité forfaitaire égale à la rémunération brute de trois mois, sans préjudice des indemnités dues au travailleur en cas de rupture du contrat de travail. ■

André JOSTEN
Sprachendienst

Le spécialiste de la traduction juridique de et vers l'Allemand

74, av. des Armures • 1190 Bruxelles
Tél. 02/343.69.16 • Fax. 02/343.40.96

La parole est aux stagiaires

J'AIME LES PILCHARDS

Gérard Kuyper

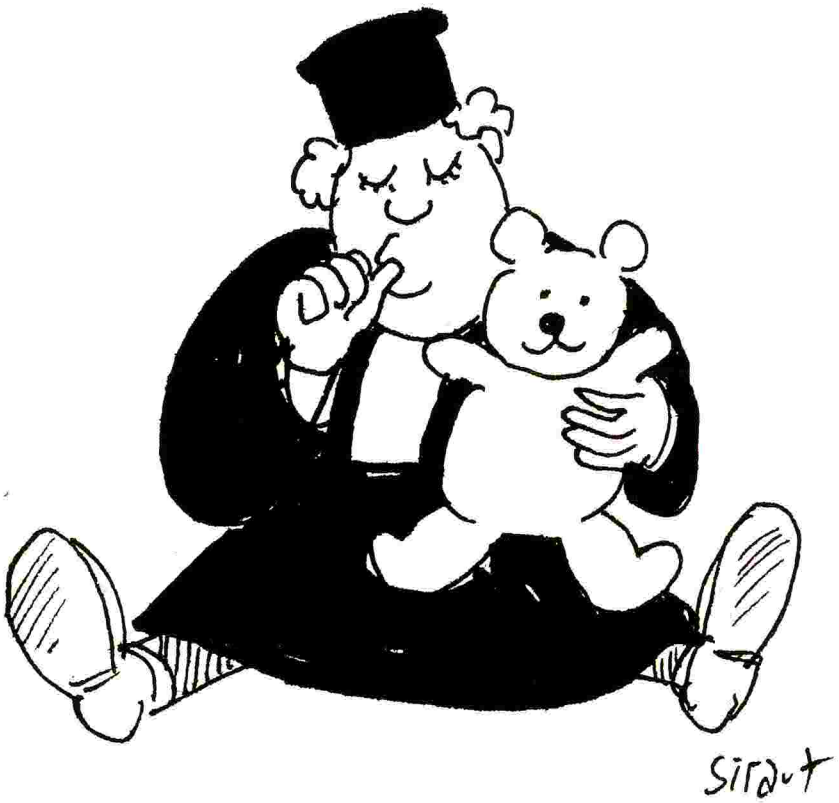

Ce n'est pas parce que les stagiaires gagnent peu qu'ils ne peuvent manger du poisson comme leurs patrons.
Certes les soles, huîtres et autres homards sont absents de leur table. Le cabillaud est cher autant que pâle et le thon a un arrière-goût de dauphin, ce qui est gênant (pour le dauphin autant que pour le goût). Reste... le pilchard, plat du stagiaire par excellence.

Cette préparation culinaire traditionnelle marie de façon harmonieuse quelque chose qui sent le poisson avec la sauce tomate laquelle, accompagnée de force exhausteurs de goût, adoucit le goût du sympathique poisson précité.
Car enfin, à quoi bon se le cacher, le pilchard n'est pas nourriture de fillette. A l'instar des plats que l'on sert dans les Restoroutes, le pilchard ne se déguste vraiment qu'au stade de la digestion. Evidemment, il n'est point évident de travailler efficacement après l'ingestion de pareille denrée. Les aigreurs d'estomac succèdent aux crises de somnolence, ce qui n'est pas de nature à augmenter le rendement des stagiaires.
L'augmentation salariale tant espérée ne viendra donc pas.

Malheureusement, ce n'est pas en passant à la viande que les choses s'améliorent. Le corned beef, par exemple, est à la viande ce que le pilchard est au poisson. Il est d'ailleurs fortement conseillé de noyer le corned beef (n'étant pas un poisson, c'est plus facile) dans un lit de sauce tomate ou andalouse, voire mammoet et morceaux de munster.

Outre le prix, ces deux aliments présentent l'avantage d'être aussi peu périssables que comestibles, ce qui explique les surplus (indépendamment du fait que l'on en sert également aux militaires, mais là, c'est pour entretenir la mauvaise humeur nécessaire au combat).

Oui, amis stagiaires, il y a donc moyen d'ingurgiter poissons et viandes tous les jours. Ce n'est qu'une question de volonté (comme le dit une publicité radiophonique pour un "restaurant" de Boitsfort). Et si, en fin de semaine, le corps meurtri et le visage tuméfié, vous avez encore la force de vous traîner chez vos parents, dites-vous que votre estomac boursouflé aura du mal à ingérer le hachis parmentier de votre maman, hachis que vos papilles gustatives dévitalisées auront oublié.

Pour les gourmets, cet article est écoeurant. Le traitement des stagiaires par certains patrons l'est tout autant. ■

Un éventail de produits à haut rendement qui feront fructifier vos avoirs en toute sécurité.

- **COMPTE BIBOR**
- **COMPTE LIBOR-USD**
- **COMPTE A VUE IRIS**
- **BONS DE CAISSE IRIS**
- **COMPTE RENTIER**
- **LIVRET BLEU**

Un service bancaire complet, des avantages exceptionnels, une expérience quasi centenaire et une conception unique de la notion de service.

BANQUE COMMERCIALE DE BRUXELLES
Rue Royale 144 - 1000 Bruxelles

*Pour de plus amples informations contactez nous au 02/**220 21 11***

BANQUE COMMERCIALE DE BRUXELLES
Le partenaire de votre réussite !

Des placements performants assortis de conseils judicieux.

- **EUROBONDS**
- **CERTIFICATS IMMOBILIERS**
- **ACTIONS BELGES ET INTERNATIONALES**

Des valeurs sûres qui ont fait leurs preuves aujourd'hui et qui les feront encore demain.

IRIS SECURITIES
Rue de Ligne, 47 - 1000 Bruxelles

*Pour de plus amples informations contactez nous au 02/**220 21 30/31***

IRIS SECURITIES
Société de bourse du groupe Banque Commerciale de Bruxelles

Egalement à votre disposition pour vos problèmes de gérance de fortunes, délivrance de coupons etc..., notre filiale luxembourgeoise IRIS SECURITIES LUXEMBOURG S.A. - Gérants de fortunes - ✆ (00352)48.48.37 - Fax (00352)48.48.97

Rencontre avec :

VIVIANE COLLET & CATHERINE CONET

Pierre Winand

Viviane Collet

A l'affiche du Théâtre de la VALETTE à ITTRE, chez Léonil Mc CORMICK, en ces mois de novembre et décembre 94, "George Dandin", une comédie de MOLIERE, mise en scène par Jacques HERBET, dans de superbes décors et costumes de Thierry BOSQUET. Dans la distribution, deux jeunes et talentueuses comédiennes belges, Viviane COLLET et Catherine CONET, qui se retrouveront dans cette même salle du 16 mars au 23 avril 95, dans un "thriller médical", de Philip GUARD, "Une suggestion criminelle".
Je les ai rencontrées toutes les deux, autour d'un verre, dans le restaurant jouxtant le théâtre, et leur ai demandé de me parler un peu de leurs carrières respectives, de leurs souvenirs, de leurs projets...

-P W : Racontez-moi l'une et l'autre vos parcours respectifs. Depuis quand êtes-vous sorties du conservatoire, et qu'est-ce-qui vous a amenées au théâtre ?

-V.COLLET : Je suis sortie du conservatoire il y a 20 ans et j'étais dans la classe d'André DEBAAR. Petite, je voulais devenir explorateur,... puis je me suis mise à rêver de monter sur scène. Je ne viens pourtant pas d'un milieu particulièrement artiste mais tout de même, dès l'âge de six ans, j'étais inscrite à l'académie de musique. Aujourd'hui, je joue de plusieurs instruments : du piano, de la trompette, et bientôt du psaltérion.(P.W: plaît-il ?) Il s'agit d'un instrument à cordes avec lequel on s'accompagnait pour chanter les psaumes. Il possède un son très particulier et je l'ai déjà utilisé dans des pièces pour les enfants.
A la maison, on n'avait pas de télévision, c'est dire l'importance qu'avait la radio. Je l'écoutais, et j'avais tout le loisir d'imaginer ce que je ne voyais pas. Depuis j'ai gardé beaucoup d'imagination (rires !).

-C. CONET : Mon père est médecin. Quand j'étais petite fille, l'entendre parler de son métier à la maison me passionnait. J'ai donc tout naturellement commencé des études de médecine, que j'ai arrêtées rapidement, pour tâter du journalisme et du droit. Et puis, André DEBAAR, un ami de la famille, m'a suggéré de tenter l'examen d'entrée au conservatoire. Il faut dire qu'à 14 ans, j'avais fait un an de déclamation à La Hulpe et qu'à 18 ans, j'avais été fascinée par son interprétation de "L'Evangile selon St Marc". Je me suis préparée pendant deux mois avec Suzanne COLLIN, et je me suis présentée. J'ai été reçue et dès ce moment, ma vie a été bouleversée. Je savais que c'était sur scène que je voulais être. Je suis sortie du conservatoire en 1991.

-P W : Avez-vous eu l'occasion de monter sur les planches pendant vos études ? Quels furent vos premiers rôles ?

-V COLLET : Oui, au Rideau de Bruxelles, notamment dans "Les Frères Karamazov". Ensuite, les rôles se sont enchaînés. Je me souviens d'"Un petit nid d'amour", que j'ai joué en 1974 pendant un an avec le Théâtre Provisoire de ROEGIERS. J'ai eu la chance de pouvoir jouer dans presque tous les théâtres de Bruxelles, et aussi avec plusieurs jeunes compagnies. Vous savez, c'était une époque formidable. Au début des années 70, on a vu naître une dizaine de jeunes compagnies. Il y avait l'Ensemble Théâtral Mobile, les compagnies de Philippe SIREUIL, de Marcel DELVAL et de Michel DEZOTEUX (qui ont depuis unis leurs destinées au sein du Théâtre Varia), et tant d'autres. Elles se sont créées en réaction contre les troupes à l'année des grands théâtres bruxellois. Quand on n'en faisait pas partie, il fallait bien travailler, et puis elles s'essoufflaient un peu. On avait un peu l'impression que certains directeurs de Théâtre tournaient en rond.

-C.CONET : Et bien moi, j'ai eu la chance d'être contactée, dès ma seconde année de conservatoire, par Claude VOLTER qui m'a auditionnée pour un petit rôle dans "Lucrèce Borgia". L'année suivante, je jouais un petit rôle dans "Port-Royal", puis ce fut Armande dans "Les Femmes Savantes" de MOLIERE. C'est une troupe assez familiale, et j'y ai appris plein de choses.

-P W : Et puis ce fut "L'Alouette" d'ANOUILH, dans laquelle je vous ai découverte. Je me souviens avoir été fort impressionné et vous avoir félicitée, à l'issue de la représentation. J'avais rarement vu Claude VOLTER jouer avec autant de plaisir qu'en vous donnant la réplique.

Suite de la page 17

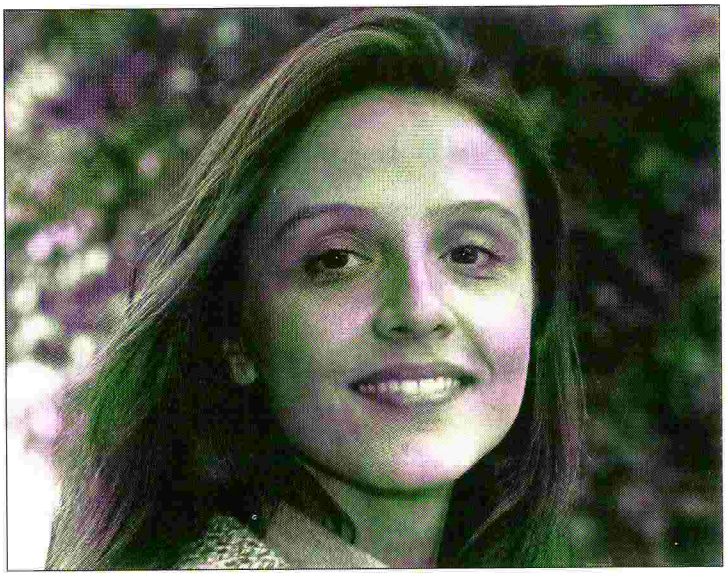

Catherine Conet

-C CONET : C'est vrai que c'est un excellent souvenir pour moi. Nous avions une véritable complicité entre nous dans cette pièce-là. Quelques mois auparavant, j'étais venue au théâtre habillée en collant, bottillons plats, un pull au point mousse et un ceinturon, et il m'avait dit que je ressemblais à un page. Un an après, il me proposait le rôle de Jeanne d'Arc. C'est peut-être ce jour-là qu'il en a eu l'idée.

-P W : Vous, Mme COLLET, je me souviens de vous avoir vue au Théâtre de l'Esprit Frappeur, dans "Trois pièces pour femmes seules" de BUZZATI, avec Stéphane AUBERGEN, puis en janvier 87, dans "Marie Stuart" avec Daniella BISCONTI au Théâtre du Grand-Midi, aujourd'hui disparu. Deux très bonnes pièces.

-V.COLLET : Ce sont effectivement deux très bons souvenirs. J'ai aussi été parmi les pionniers de la Ligue d'Impro, avec à l'époque Anne-Marie CAPPELIEZ et Jonathan FOX. Et puis, j'ai aussi créé des pièces à un personnage, comme "Hortense ta petillance" d'Evelyne WILMERTH, mis en scène en 80 par André BURTON au Théâtre J. FRANCK à Saint-Gilles. J'ai tourné ensuite, avec ce "One Woman Show", dans tout le pays.

-P W : Que pensez-vous du théâtre belge aujourd'hui ? Avec quels metteurs en scène aimeriez-vous jouer ?

- V. COLLET : Je suis personnellement assez déçue de ce qui se fait actuellement en Belgique. Il n'y a plus grand chose qui me surprend. Je pense qu'on manque de metteurs en scènes "à poigne", qui fassent vraiment se dépasser les acteurs. J'aurais beaucoup voulu jouer avec Bernard DE COSTER, que j'ai connu dès ses débuts comme assistant au Théâtre de l'Esprit Frappeur. On en a parlé ensemble à plusieurs reprises, et puis la vie a fait que ce projet ne s'est jamais concrétisé. C'est dommage !
Un metteur en scène qui m'a impressionné, c'est Ron LINCK qui mettait en scène "Femmes derrières les barreaux" au Théâtre de Poche, avec Paule HERMAN. C'est quelqu'un de très précis, qui savait très exactement ce qu'il voulait obtenir de nous, et qui nous a vraiment fait sortir de nous-mêmes.

-C.CONET : Moi, il y a plein de metteurs en scène avec lesquels j'aimerais travailler: Daniel SCAHAISE, Adrian BRINE, Gérald MARTY, AUMONT, par exemple. Et je regrette, bien sûr, Bernard DE COSTER.

-P W : Mais vous aurez bientôt l'occasion d'en rencontrer quelques-uns, puisque, si j'ai bien compté, vous êtes dans la distribution de pas moins de cinq pièces différentes cette saison. C'est extraordinaire, non ?

-C.CONET : Oui, et j'en ai bien conscience. J'ai beaucoup de chance cette année. J'ai commencé par "La Fin du Monde" de GUITRY chez VOLTER, actuellement c'est "George Dandin" à Ittre, puis ce sera "Little Voice" au Rideau de Bruxelles, mis en scène par J.H. MARCHANT, pièce pour laquelle je prends assidûment des cours de chant. En fin de saison, il y aura "Tribale Pursuit" de Philippe DE STAERCKE, au Centre Culturel de la Vènerie, après "Une suggestion criminelle" ici à Ittre.

-P W : Parlez-moi de cette pièce ! C'est un suspense dans le domaine médical ?

-V.COLLET : Tout à fait. Cela se passe en Angleterre. Un médecin y fait des recherches sur un médicament qui guérirait du diabète. Son épouse est paralysée suite à un attentat, causé par un jeune terroriste qui a été jugé pour cet attentat. Au début de la pièce, il vient de sortir de prison.

-C.CONET : C'est une très bonne pièce, que j'ai pris beaucoup de plaisir à lire. C'est un vrai suspense, une sorte de pièce policière, mais avec de l'humour.

-P W : Pour terminer, si vous deviez attribuer des "prix oranges" et des "prix citrons", à qui les attribueriez-vous, dans la profession?

-C.CONET : Je n'ai eu qu'à me louer de personnes comme Claude VOLTER, ou Jean ROVIS que je trouve très gentil. Comme prix citron, ce serait sans conteste Henri RONSE. J'ai le souvenir d'une audition au milieu de dizaines de candidates, pour un petit rôle dans "La Vita Breve", il y a quelques années, qui m'a rendue malade. Je me suis sentie traitée comme une pièce de boucherie.

-V.COLLET : J'ai le sentiment d'avoir fait plein de rencontres humainement très riches. Les tournées en province avec Charles MARTIGUE, avant la création des centres culturels, lorsque l'on jouait un peu n'importe où, me laissent par exemple un très bon souvenir. J'aurai pourtant une pensée particulière pour Roger DOMANI, qui m'a fait confiance et m'a permis de remonter sur scène, de retravailler, après un grave accident de voiture. ■

De mémoire d'avocat

TOUT FEU, TOUT FLAMME

ou le crime du sacristain

Guy Delfosse

Un mari modèle. pour la rime, disons le marié à Adèle.

Tendre, affectionné, doux. On lui donnerait le bon Dieu sans confession. D'ailleurs, il communie chaque jour.

A propos de bon Dieu, sa profession : sacristain.

Un peu fleuriste sur les bords. Au cimetière, il orne les tombes. Il a aussi une serre, qu'il entretient comme le reste : pieusement et avec zèle.

Brusquement, sur une route. Sa voiture prend feu.
Lui s'en tire. Son épouse "crame" vivante et périt calcinée.

Funérailles déchirantes. Il sanglote à rendre l'Ame. Les porteurs de condoléances le consolent comme ils peuvent.

Il y a, malgré tout, une enquête, une expertise.

Coup de tonnerre : elles sont accablantes pour notre veuf éploré.

On finira par connaître le mobile de ce qui s'est avéré être un assassinat. Ce mari trop affectueux avait un faible pour ses semblables masculins...

Vingt ans. Peut-être même dix-huit. J'ai la mémoire qui flanche. En tout cas, une peine relativement modérée pour un crime aussi atroce et une dissimulation aussi sournoise.

Dieu merci pour l'accusé, il devait y avoir quelques homosexuels dans le jury.

... Quelques anticléricaux également.

J'avais en effet plaidé que mon client, obsédé sexuel chrétien, était lui-même une victime.

Celle d'un puritanisme catholique oppressant, qui l'avait toujours empêché de s'accepter tel qu'il était et d'"assumer" ce que bien des esprits rétrogrades continuent, malheureusement, d'appeler une "déviation", voire même une "dépravation".

C'est pourtant Gide (bien sûr, il n'était pas à un sophisme près) qui écrivait dans Corydon, à propos de l'homosexualité : "Si l'habitude est une seconde nature, qui nous dit que la nature n'est pas elle-même une première habitude ?".

Je dois d'avoir plaidé cette étrange et finalement très belle affaire au Bâtonnier Chevalier de Tournai (le beau-frère du président FDF Clerfayt), qui m'avait fait l'insigne honneur de m'appeler en consultation à ses côtés.

Tournai est une ville catholique. Pour mémoire, "catholique" signifie aussi "universel". Ce que j'ai écrit des catholiques quelques paragraphes plus haut ne vaut donc pas pour tous. Tous ne sont pas bornés. Je le sais. J'en suis un.

■

CODE DE PROCÉDURE CIVILE
CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

Toutes les disposition légales dans deux volumes distincts

Code de procédure civile

Textes coordonnés par J. Englebert

Ce code réunit le code judiciaire (où se trouvent insérés des extraits du code civil concernant des questions de procédure), les conventions internationales, l'emploi des langues en matière judiciaire, les règlements déontologiques ayant un rapport direct avec la procédure et les tableaux des indemnités de procédure et des droits de mise au rôle.
Un index analytique complète utilement ce volume de 488 pages.

Cette première édition intègre déjà la loi du 30 juin 1994 modifiant l'article 931 C.jud. et les dispositions relatives aux procédures du divorce, le nouvel article 1412bis C.jud. et la loi du 12 juillet 1994 complétant l'article 792 C.jud.

Code de procédure pénale

Textes coordonnés par J. de Codt, B. Dejemeppe et P. Mandoux

L'ouvrage est organisé autour des principaux thèmes suivants:
la Constitution, le Code d'instruction criminelle, les circonstances atténuantes, la détention préventive, l'extradition, la protection de la jeunesse, la suspension, le sursis, la probation, ou encore le tarif criminel.

Un index analytique complète utilement ce recueil d'environ 450 pages.

Sont déjà reprises ici la loi du 11 juillet 1994 relative aux tribunaux de police (M.B., 21 juillet 1994) et les lois du 2 février 1994 et du 30 juin 1994 (M.B., 17 septembre 1994) modifiant la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse.

Une nouvelle édition de chaque code est prévue tous les deux ans; en cas d'abonnement, si les modifications législatives le justifient, des mises à jour intermédiaires actualiseront chaque code plus rapidement (pour un prix maximum de 500 F/an par code).

Chaque code est vendu au prix de 2.750 F - 2.250 F (avec abonnement)
Code de commande CPRO 9410 ou CPRP 9410

KLUWER
ÉDITIONS JURIDIQUES
BELGIQUE

Kouterveld 2
B - 1831 Diegem

COMMENT COMMANDER

Téléfax: 02 / 723 21 21

Téléphone: 0800 / 16868

(appel gratuit)

LUI CENT, MOI SOIXANTE-CINQ

Guy Uyttendaele

J'adopte pour cette chronique le style TARZAN, "Me TARZAN, you Jane".

En paraphrasant cette réplique célèbre, lui, le cinéma, aura 100 ans en 1995, alors que, moi, je n'en ai que 65 en 1994.

Un siècle d'existence et deux-tiers de siècle pour un cinéphile né en 1929 : cela signifie quoi ? Je suis né avec le parlant et j'ai été bercé par des disques 78 tours reproduisant les chansons de BROADWAY MELODY 1929.

Que chantait-on en 1929/1930 ? "Singing in the Rain", déjà, me direz-vous; eh, oui, Stanley Donen et Gene Kelly en ont fait la chanson titulaire de leur film racontant sur un mode humoristique et musical le passage du muet au parlant, ou comme on disait à l'époque "100% talkie, 100% singing".

SWANEE était sur toutes les lèvres puisque Al Jolson, cet acteur blanc et juif la popularisait dans le premier film parlant "Le Chanteur de Jazz" (Warner Bros.) en étant grimé en "minstrel" noir...

Ce film donna une avance remarquable à la société productrice dans le domaine du parlant et du musical comme peuvent en témoigner divers films de Busby Berkeley notamment, par exemple Gold Diggers 1934; ces films étaient destinés à être des dérivatifs à la crise économique et au krach de 1929 et à rendre courage et optimisme au peuple américain durement frappé par cette crise; revoyez à ce propos les films tirés, plus tard, des romans de Steinbeck.

Les autres "major studios", PARAMOUNT, M.G.M. 20th Century Fox et R.K.O. notamment, se lancèrent dans la production de films distrayants, parlants, chantants, dansants et ce fut le premier âge d'or du "musical".

Paramount engagea notamment un chanteur français renommé, un certain Maurice Chevalier, qui donna la réplique à la jeune et fort jolie Jeannette Mac Donald; j'ai déjà écrit ici que le premier film dont j'ai gardé un souvenir précis était "LA VEUVE JOYEUSE" du très grand Ernst Lubitsch pour lequel M.G.M. avait réussi à obtenir la participation des deux vedettes chantantes de la Paramount. Ce film fut, selon la technique de l'époque, tourné simultanément en version américaine et française.

Cette manière de procéder était aussi utilisée en Europe et notamment en Allemagne; les exemples les plus fameux en furent LE CHEMIN DU PARADIS, LE CONGRES S'AMUSE et L'OPERA DE QUATRE SOUS : j'ai eu l'occasion de voir tout récemment sur Arte (une chaîne que je ne puis assez recommander aux amis du cinéma), un montage consacré à la vie de Heinz Rühmann, mort il y a peu, qui était de la version allemande du Chemin du Paradis (Drie Drei von der Tankstelle) alors qu'Henri Garat était l'interprète de la version française.

Le problème du doublage était ainsi résolu d'une manière évitant l'intervention ou la présence de ce que Jo Dekmine, interviewé il y a peu à la R.T.B.F., qualifiait de "ventriloques"...

D'autre part, de nombreux acteurs, célèbres et adulés en temps du muet, allaient passer à la trappe, vu leur mauvaise diction, leur voix insipide ou crispante.

Ramon Novarro, l'inoubliable interprète du très grand Ben-Hur, muet ou plus tard sonorisé, John Gilbert, le jeune premier des années 20 verront leur carrière stoppée, John Gilbert bénéficiera du soutien de Greta Garbo qui l'imposera encore dans ce somptueux REINE CHRISTINE (1934) où il ne fait définitivement pas le poids et en conséquence disparaît pour toujours.

Outre le parlant, il y eut la couleur qui doucement s'imposa dans les années quarante et cinquante alors qu'elle était connue depuis les origines; les premiers films muets étaient coloriés au pochoir à même la pellicule, puis vint le Technicolor (utilisé déjà dans des films muets, par exemple le Pirate Noir avec Douglas Fairbanks père). Son utilisation fut parcimonieuse dans les années 1930 en raison de son coût et du poids du matériel. Bien sûr, nous eûmes AUTANT EN EMPORTE LE VENT, ROBIN DES BOIS (Errol Flynn et Olivia de Havilland) et l'inévitable (pour moi !) MAGICIEN D'OZ. Souvent, pour restreindre les dépenses, les producteurs et metteurs en scène se contentaient de séquences en couleurs dans un film tourné quasi entièrement en noir et blanc.

Le noir et blanc était arrivé à une telle perfection des images et contrastes que la couleur ne se justifiait pas et enlevait peut-être le ressort dramatique en attirant trop

Suite de la page 21

l'attention du spectateur, distrait par les costumes ou les décors; à mon sentiment, le premier film dans lequel la couleur était indispensable et servait le sujet était THE ROPE (La Corde) d'Alfred Hitchcock.

Que des iconoclastes "colorisent" maintenant, pour les besoins et les "goûts" du téléspectateur (très) moyen des films anciens en noir et blanc relève tout simplement de la trahison des auteurs et réalisateurs. Tout vrai amateur de cinéma se doit de boycotter purement et simplement ces diffusions sur des chaînes comme R.T.L.-T.V.I. et TF.1.

Il est symptomatique aussi de constater que lors d'une enquête-referendum organisée par un mensuel spécialisé français, les lecteurs classaient leurs films préférés en ne tenant compte que des films récents (dix ans maximum pour la plupart).

C'est faire fi de la culture cinématographique et des chefs-d'oeuvre du muet et du parlant des années 1930 à 1960, voire 1970.

Je conseille vivement à tous les amateurs de consulter attentivement les programmes du Musée du Cinéma qui fera un effort tout particulier pour célébrer le centenaire du 7e art.

Il y aura notamment et, sauf erreur, les 100 films les plus importants, les 100 succès du box-office et aussi les 100 films préférés de Jacques Ledoux, feu le conservateur de la Cinémathèque de Belgique à qui le vrai et beau cinéma de tous temps doit tellement.

Des livres aussi paraissent régulièrement qui permettent par le texte et l'image d'éveiller notre mémoire et notre curiosité, notre envie de voir ces films.

Les fêtes de fin d'année sont certainement l'occasion de se pencher sur ces livres "d'art" et d'histoire.

1995 sera certainement une année particulièrement riche pour le cinéphile qui aura sans doute la possibilité de voir ou revoir des oeuvres qui ont marqué le premier siècle du cinéma.

N'oublions pas les films actuels, dont beaucoup méritent une place dans le Panthéon du film (trop petit hélas pour contenir tous ceux qui, à des titres divers, le méritent).

BON ANNIVERSAIRE, LE CINEMA !!

■

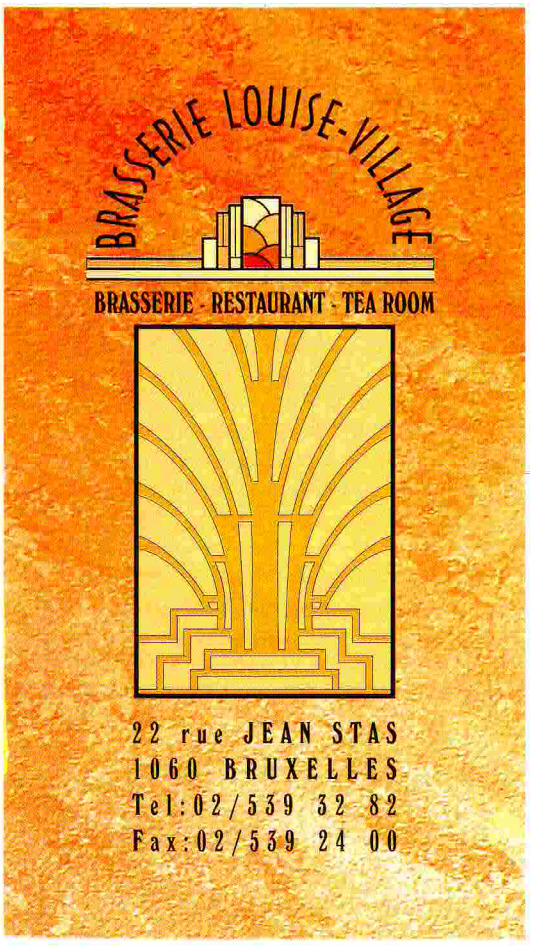

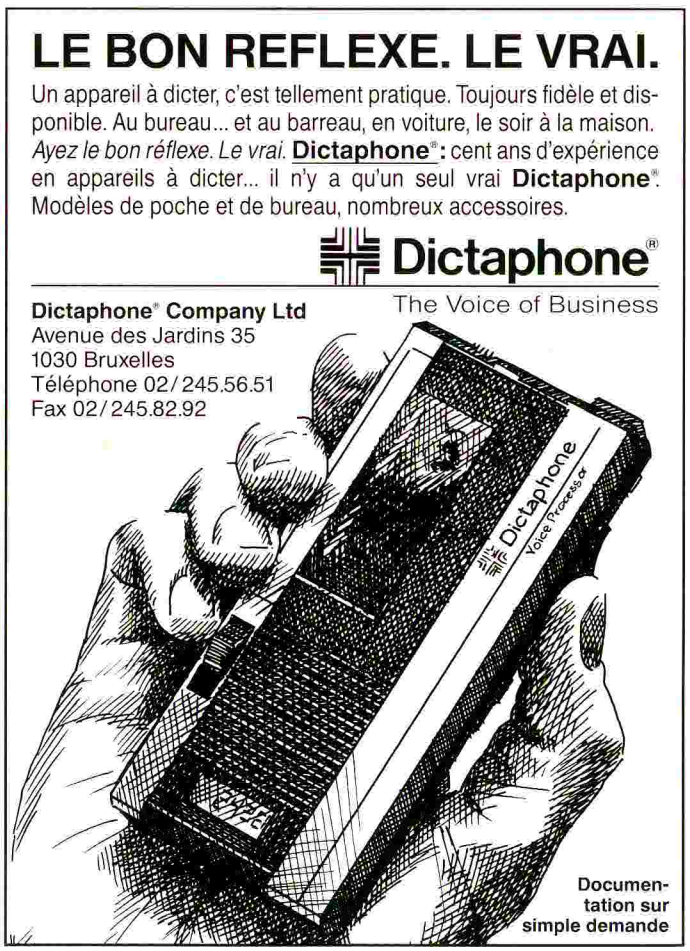

PALAIS LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

de François Glansdorff et de Lawrence Muller

Jean-Marc Gollier

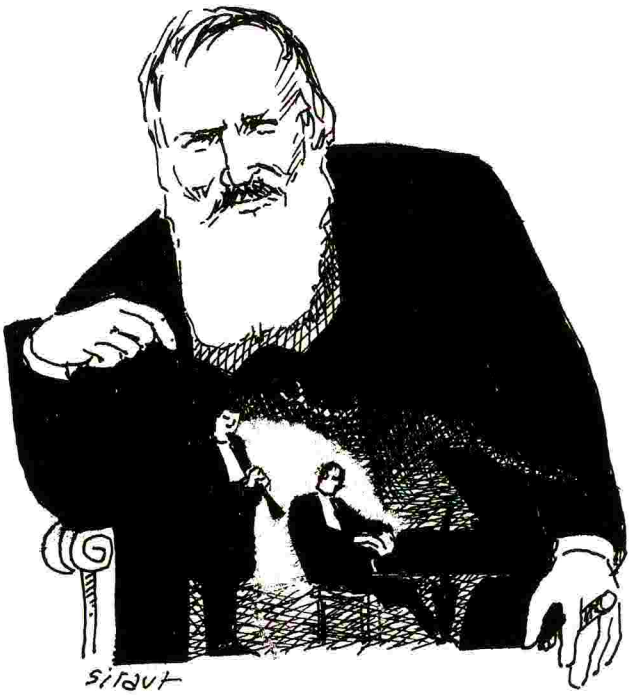

Certains savaient que, depuis plus d'un an, Lawrence Muller et François Glansdorff s'étaient attelés à l'interprétation des deux sonates opus 120 de Brahms, ces fameuses sonates pour un clarinettiste virtuose écrites au soir de sa vie.

Et voilà que ce 13 octobre 1994 à 20 H 30, à l'Espace Senghor à Etterbeek, ils nous ont livré le fruit de leur travail dans un instant fugace, mais qui, comme une onde, marque la mémoire.

Il ne s'agissait pas seulement d'un récital, mais aussi d'une visite guidée, deux intermèdes parlés agrémentant la performance.

Au cours d'un premier intermède, chaque artiste nous exposa certains aspects originaux et difficiles de sa partition. Pour la clarinette c'était les enchaînements de cinq, six ou sept notes sur un même temps, dans la première sonate. Pour le piano c'était l'étonnant moment, dans le troisième mouvement de la seconde sonate, où le piano joue comme en écho entre les temps de la clarinette qui elle-même joue une partition comme à reculons. Cela donne un court moment d'une musique étonnamment moderne, quasi atonale, dans sa rigoureuse frugalité.

Au cours d'un second intermède, les artistes étaient biographes de Brahms, replaçant l'oeuvre dans son contexte. François Glansdorff a évoqué, de docte façon, les itinéraires de Brahms de Hambourg à Vienne, ses rivalités avec les "modernes" de son temps (Liszt, Wagner et leur "cour") alors que le caractère précurseur de son oeuvre est aujourd'hui reconnu (lisez le discours américain de Schoenberg en 1933[1]). Lawrence Muller nous a confié, dans un registre plus sensible, certains moments de l'enfance de Brahms, qui dut jouer du piano dans des cabarets un peu lestes de Hambourg pour améliorer l'ordinaire de sa pauvre famille, et son amour (platonique semble-t-il, mais tous les soupçons ne sont pas écartés) partagé avec Clara Schumann.

Le concert a reproduit cette alternance. Le piano était classique, et se coulait avec beauté et chaleur dans la partition encore romantique de Brahms. La clarinette voltigeait dans une partition belle mais contraignante, qui soumettait le tempérament jeune de musicien jazz de son maître à un joug inhabituel.

Après le rappel, des oreilles musiciennes m'ont confié qu'elles avaient beaucoup apprécié la prestation des deux musiciens, mais qu'incontestablement, le clarinettiste avait dû faire face à une difficulté de taille. Quelqu'un ajouta au même instant que le spectacle de ce soir lui avait procuré un moment de plaisir incomparable, que ne pouvait remplacer aucune interprétation enregistrée, quelle que soit sa qualité. Qui s'en étonnera ?

■

[1]voy. à ce propos la chronique de J. Van Steenwinckel, La Conférence, 1994/ 2, p. 11

DINER ET PRIX DES ANCIENS PRESIDENTS

Geoffroy Cruysmans

L'exécution par une banque d'un ordre de virement revêtu d'une fausse signature est-elle ou non opposable au titulaire du compte débité ? Telle était l'angoissante question soumise par un certain Monsieur Legris à la sagacité de la fine fleur du Barreau de Bruxelles.

Pas moins de huit stagiaires de première et deuxième année, ainsi que neuf commissaires, deux futurs présidents, un président et plus de vingt ancien(ne)s président(e)s du Jeune Barreau, parmi lesquels un magistrat, se penchèrent sur cette épineuse question dont l'enjeu atteignait la coquette somme de ... 55.000 francs.

Tandis que la Commission délibérait tout en savourant le succulent dîner mitonné par l'épouse de son bien-aimé directeur, le jury des anciens présidents faisait quant à lui bombance à "La Table de l'Abbaye".

On raconte que quelques-uns se plaignirent d'avoir reçu tardivement certaines consultations. Il paraît même qu'on entendit l'un des convives déplorer de n'y avoir lu aucune allusion à sa propre analyse du problème, récemment publiée dans les Mélanges offerts à un autre ancien président.

Mais sans doute ne s'agit-il là que de propos de table.

On se souviendra en revanche longtemps de l'intervention du regretté Bâtonnier Paul Humblet qui, prenant parti pour l'un des candidats, rappela non sans humour que "les combats les plus désespérés n'en sont pas moins les plus beaux".

Toujours est-il que le suffrage du jury se porta sur l'avis rendu par Me Michel DEBROUX, déjà lauréat du Prix Boels, qui sut allier, dans un exposé concis et pratique, rigueur du raisonnement et simplicité des termes - allant jusqu'à préciser à son client que la Cour de Cassation était la plus haute juridiction du pays.

Cette clarté de bon aloi ne pouvait que séduire le jury, qui se plut cependant à souligner la qualité des autres consultations.

Toutes nos félicitations donc à Me Michel DEBROUX, ainsi qu'à tous les candidats. ■

GASTRONOMIE CHRONIQUE

Falstaff

Certains des lecteurs de la Conférence peuvent-ils ignorer les relations privilégiées que le Jeune Barreau de Bruxelles entretient avec la Conférence du Stage de Paris ? A cet égard, la convention de jumelage signée en 1991 n'a été que la consécration d'une connivence qui ne résiste pas qu'à l'épreuve du temps : par sa ferveur, l'accueil que réservent les bruxellois aux toasts du Bâtonnier et du premier secrétaire marque en effet chaque année à quel point les liens sont permanents et indissolubles. Tous les ans aussi, les membres de la commission prennent la route de Paris pour y assister, au grand complet, à la rentrée : trois jours de réceptions et de dîners fastueux et ininterrompus. Mais pour faire bonne mesure, il est de tradition bien établie que notre commission complète les festivités officielles par diverses activités gastronomiques et culturelles en cercle restreint.

Depuis 1988, par un hasard que ne contrarie pas la nécessité, l'arrivée à Paris de notre délégation coïncide avec celle du beaujolais nouveau. Quel que soit le moyen de locomotion élu, c'est dès lors au pont-neuf qu'elle va d'emblée faire viser ses lettres de créance par Robert Cointepas, jovial et rubicond patron de la *taverne Henri IV* (13, place du Pont-Neuf, Paris 1er - tél. 43.54.27.90 - fermé le samedi soir et le dimanche). Ce jour-là, règne évidemment, jusque sur le trottoir, une belle effervescence, encouragée par des variations sur chansons de Brassens qu'interprète un petit ensemble de jazz. N'allez pas vous imaginer surtout que notre délégation prenne les choses à la légère : le brouhaha ne facilitant pas la concentration, il faut faire preuve d'une réelle opiniâtreté pour détecter la saveur de banane qui est l'apanage du beaujolais primeur. Heureusement, les tartines de pain Poilane aux rillettes, au camembert, à la fourme et aux charcuteries de l'Aveyron soutiennent l'effort de dégustation. A tel point qu'en novembre 1991, ce sont nos commissaires qu'on vit, au journal de 20 heures sur Antenne 2, illustrer la séquence consacrée à l'arrivée des vins nouveaux...

Les quelques dizaines de flacons vidés à l'Henri-IV ne constituent naturellement qu'une entrée en matière. Si Michel Claise, Pol Massart ou Falstaff sont dans les environs, les commissaires ne tarderont guère à mettre leur appétit à l'épreuve chez Louis *Moissonnier* (28, rue des Fossés- Saint-Bernard, Paris 5ème - tél.43.29.87.65 - fermé dimanche soir et lundi). Le saucisson lyonnais, les toasts à la moelle, les quenelles, et surtout les légendaires saladiers lyonnais (charrette de hors-d'oeuvre savoureux servis à volonté) sont leurs entrées préférées. Le choix entre boeuf miroton, civet, carré d'agneau et onglet est déchirant mais l'unanimité se fait sur les pots (50 cl.) de bourgeuil frais. On raconte qu'en 1993, au dessert, Régine s'est damnée pour une poire au vin. On dit aussi qu'en 1990, Michel Vlies a tant puisé dans les saladiers qu'il a fallu le rapatrier d'urgence. L'une et l'autre seraient bien pardonnables car *Moissonnier* sert l'une des plus authentiques cuisines de terroir, simple et généreuse. Il est en outre urgent d'en abuser car, depuis quelques années déjà, il annonce une retraite prochaine à laquelle, grâce à Dieu, il diffère de s'abandonner.
Au registre des tables succulentes et roboratives, il serait désastreux de ne pas mentionner *Chez Philippe - Auberge Pyrénées-Cévennes* (106, rue Folie Méricourt, Paris 11ème - tél. 43 .57.33 .78 fermé les samedi et dimanche) où, depuis deux ans, notre délégation a pris ses habitudes. A un jet de pierre de la République, dans une ruelle à sens unique traversant tous les boulevards et où il est difficile d'arriver, les plus solides appétits de la Conférence aiment à s'attabler dans cette auberge à la vertu provinciale. Rassurant et malicieux, le bourguignon Philippe Serbource veille au grain et propose une cuisine de tous les terroirs. Surtout ne pas refuser le kir offert par le patron, l'un des meilleurs qui se puisse goûter. Sous aucun prétexte, ne rater ensuite le foie gras de canard qui est, selon Bette, Beretzé et Oschinsky, l'un des plus savoureux souvenirs de leurs itinéraires gastronomiques. Mais le jambon persillé ou les escargots valent aussi de s'égarer dans le quartier du faubourg du temple. Avant de s'abandonner aux fromages onctueux, aux desserts gourmands puis aux magnums d'alcools de pays, il faudra se déterminer entre ces monuments que sont le cassoulet et la paëlla et les grands classiques : confit de canard, civet de lièvre à l'ancienne, double entrecôte à la moelle, ris de veau à la zingara, accompagnés des beaux bourgognes ou des grands crus de pomerol et saint-émilion sélectionnés par le patron.

Il est réconfortant de penser que, pour un temps, il existe encore de pareilles adresses, célébrant avec humilité et générosité la vraie saveur des vins et des produits. N'appréciant que modérément les préceptes de la nouvelle cuisine, les ogres peuvent aller s'y rassasier sans craindre de dénoter ou de faire scandale. Or, la fréquentation de la Conférence, sinon celle de Perrault, ne nous apprend-t-elle pas que celle des ogres n'est pas à dédaigner ?

■

Vous n'imaginez pas tout ce que le Touring peut vous offrir.

Cent ans de présence active

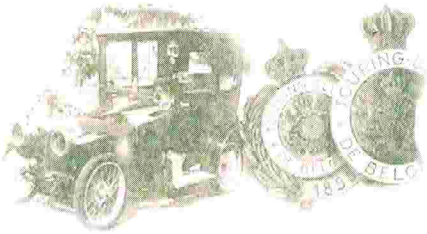

Fondé en 1895, le Touring Club de Belgique est depuis toujours animé d'une double passion : **aider les usagers de la route et promouvoir un tourisme de qualité.**
En 1948, nous fondions Touring Secours, inspirés par une idée de solidarité routière.
Résultat: le Groupe Touring, qui emploie quelque 900 personnes, est aujourd'hui la plus puissante association automobile et de tourisme en Belgique avec près de 900.000 membres.

Voyages

Je projette une randonnée automobile en Irlande, un voyage aux Antilles, un minitrip à Prague ... à qui m'adresser ?

Faites-vous conseiller par des spécialistes. Longs voyages culturels ou exotiques, croisières ou brefs séjours pour décompresser, nous allons à la rencontre de vos désirs et de vos rêves. Nous suivons de près l'actualité touristique pour créer ou sélectionner les meilleures offres du marché. Mon travail m'appelle à l'étranger, et je n'ai pas le temps de tout organiser moi-même. Vous serez choyé chez nous! Demandez à nos spécialistes de vous trouver la formule et les tarifs les plus compétitifs.
VOYAGES TOURING CLUB : 02/233.25.96

Moi, je suis plutôt voyages culturels.

Là aussi, faites appel à nous. Notre passion, c'est de concevoir et d'organiser des voyages "Culturels" et des voyages "Club" vraiment inédits pour nos membres. Grandes expositions à Amsterdam ou à Paris, festivals musicaux à Salzbourg, Bayreuth ou Savonlinna, voyages culturels en Europe ou dans le monde : vous trouverez un choix unique dans notre brochure annuelle **"LES CINQ CONTINENTS"** et dans l'édition trimestrielle **"LES NOUVELLES CULTURELLES"**
VOYAGES CULTURELS: 02/233.25.65 FAX : 02/233.25.84

Autres services du Touring Club : ● **Secours Juridique :** 02/233.24.68 ● **Camping :** 02/233.24.81
● **Editions & Info :** 02/233.22.36 ● **Notre magazine mensuel "Touring Auto et Loisirs" :** 02/233.24.61

Touring Secours

Je tombe en panne en Belgique. Que va-t-il se passer?

Aucun problème, appelez le central. Nous vous enverrons aussitôt un de nos 400 véhicules jaunes, où que vous soyez dans le pays, 24 heures sur 24.
Pouvez-vous m'aider dans l'achat ou la vente d'un véhicule d'occasion ?
Oui, passez nous voir au Touring Diagnose Center qui examinera le véhicule sur toutes ses coutures.
Touring Secours : 070/344 777

Touring Assistance

Je suis dans le pétrin à l'étranger. Sur qui puis-je compter ?

Vous pouvez compter sur Touring Assistance ! Un coup de fil à notre central d'appel et tout se règle comme par magie.
Votre affiliation à Touring Assistance vous donne gratuitement le droit d'être aidé par plus de 10.000 patrouilleurs en Europe.
Touring Assistance : 02/233.22.02

UN UNIVERS DE SERVICES POUR CEUX QUI BOUGENT... TOURING CLUB
Rue de la Loi, 44 - 1040 Bruxelles Tél. 02/233.22.11 et 21 agences en Belgique

ACTIVITES

RENTREE SOLENNELLE - CONFERENCE

"CONDITIONS ET MOYENS D'UN RAPPROCHEMENT DES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE ET DE L'EST, DE L'UNION EUROPENNE"

Jeudi 12 janvier 1995 de 14h30 à 18h30

Centre de Conférence de la Commission Albert Borschette
rue Froissart, 36 à 1040 Bruxelles

Sous la présidence conjointe de Me Georges-Albert Dal, Bâtonnier de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles et M. Jean-Louis DEWOST, directeur général au service juridique de la Commission européenne.

- L'adhésion à la Convention européenne des droits de l'homme, condition au rapprochement, par Jörne Pipkorn, conseiller juridique au service juridique de la Commission européenne

- Le rapprochement des systèmes juridiques, moyen du rapprochement, par M. Marie-José Jonezy-Monstastrue, conseiller juridique au service juridique de la Commission européenne

- Les conditions minimales pour un libre exercice de la profession d'avocat dans un système démocratique, par Me Pierre Lambert, ancien membre du Conseil de l'Ordre, Président de l'Institut des droits de l'homme du barreau de Bruxelles, directeur de la Revue trimestrielle des droits de l'homme et Me Rusen Ergec, avocat, chargé de cours à l'U.L.B., Vice-président de l'Institut des droits de l'homme du barreau de Bruxelles

- Conclusions : M. Jean-Louis Dewost, Directeur général du service juridique de la Commission européenne

Coordination scientifique : Mme Claire-Françoise Durand, conseiller juridique au service juridique de la Commission européenne et Me Lucette Defalque, membre du conseil de l'Ordre, chargée d'enseignement à l'U.L.B.

RENTREE SOLENNELLE - SEANCE SOLENNELLE DE RENTREE

Vendredi 13 janvier 1995 à 15h30

Salle des audiences solennelles de la Cour d'Appel

Discours de Me André Risopoulos : "L'homme tranquille"

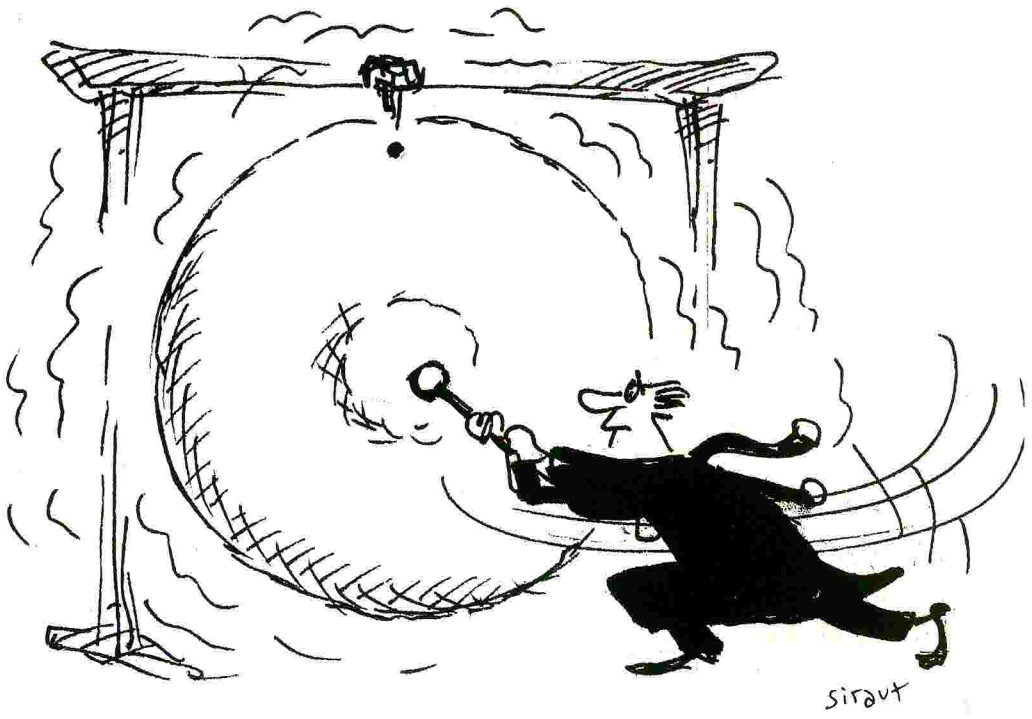

BRUYLANT

RUE DE LA RÉGENCE, 67 - 1000 BRUXELLES - TEL. (02) 512 98 45 - FAX (02) 511 72 02

L'ÉDITEUR DU LIVRE ET DE LA REVUE JURIDIQUES EN BELGIQUE

DIFFUSEUR POUR L'EUROPE DE NOMBREUX OUVRAGES ÉTRANGERS, NOUS POUVONS EN OUTRE COMMANDER PARTOUT DANS LE MONDE TOUS LES OUVRAGES JURIDIQUES.

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

Les accords de la Saint-Michel.
ISBN 2-8027-0937-2. - 1994, 158 p., **695 F.**

Cahier du juriste - van de jurist. Association belge des juristes d'entreprise. Belgische Vereniging van bedrijfsjuristen. Publication bimestrielle - Tweemaandelijks tijdschrift.
Abonnement 1994 : **1.200 F.**

Le Conseil d'Etat, par Jacques SALMON, Tome I.
ISBN 2-8027-0920-8. - 1994, 628 p., **4.500 F.**

Droits de la défense et droits de la Commission dans le droit communautaire de la concurrence. - Rights of Defence and rights of the European Commission in EC Competition Law. Association européenne des avocats. European Association of Lawyers.
ISBN 2-8027-0926-7. - 1994, 368 p., **2.620 F.**

La loi du 30 juin 1994 modifiant l'article 931 du code judiciaire et les dispositions relatives aux procédures du divorce. Texte et commentaire, par Jean-Pol MASSON.
ISBN 2-8027-0947-X. - 1994, 164 p., **1.100 F.**

Les masses de liquidation en droit privé. Faillites, Successions, Communautés, Sociétés, par Alain-Charles VAN GYSEL.
ISBN 2-8027-0898-8. - 1994, 689 p., **4.200 F.**

Le nouveau droit des fusions et des scissions de sociétés. Université catholique de Louvain, Centre d'études Jean Renauld.
ISBN 2-8027-0579-2. - 1994, 364 p., **2.850 F.**

Les organismes de placement collectif en Belgique, par Marc VAN DE PUTTE et Jean-Albert BOON.
ISBN 2-8027-0939-9. - 1994, 380 p., **3.200 F.**

Le parfait petit braconnier, par Pierre VAN DER VORST (Ecole des sciences criminologiques Léon Cornil).
ISBN 2-8027-0886-4. - 1994, 340 p., **990 F.**

Les pratiques du commerce, l'information et la protection du consommateur (Collection de la Faculté de droit de l'ULB).
ISBN 2-8027-0940-2. - 1994, 412 p., **2.900 F.**

Recueil des Constitutions européennes, par Francis DELPÉRÉE, Marc VERDUSSEN et Karine BIVER.
ISBN 2-8027-0938-0. - 1994, 974 p., **2.300 F.**

Revue belge de droit constitutionnel. Trimestriel.
Abonnement 1994 : **3.200 F.**

Le transfert à une société de portefeuille des titres de sa propre entreprise, par Béatrice CABAY.
ISBN 2-8027-0901-1. - 1994, 320 p., **2.680 F.**

LES CODES BELGES

de Servais et Mechelynck

Entièrement sur feuillets mobiles

Cinq tomes (en neuf classeurs cartonnés plein simili-cuir)

Trois mises à jour par an

Collection complète : **19.900 F**

A jour au 1er mai 1994

Pour les étudiants, prix spécial plus 4 mises à jour gratuites et par la suite 50 % sur celles-ci durant toutes leurs études.

Pour les avocats stagiaires, prix spécial de 16.000 F., 3 mises à jour avec 50 % plus un abonnement d'un an à la « Pasicrisie belge ».

ACTIVITES

RENTREE SOLENNELLE - BANQUET ET REVUE

Vendredi 13 janvier 1995 à 19h30

Salle "les Pyramides",
place Rogier à 1000 Bruxelles

Participation aux frais :
- avocats stagiaires membres et leurs conjoints : 1.500 BEF
- avocats membres comptant moins de cinq ans de tableau et leurs conjoints : 1.900 BEF
- autres membres et leurs conjoints : 2.600 BEF
- non-membres et leurs conjoints : 2.950 BEF

A verser au compte de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles n° 630-0215121-34 au moment de la réservation auprès du secrétariat de la Conférence (tél : 508.66.43 de 9 heures à 12 heures).

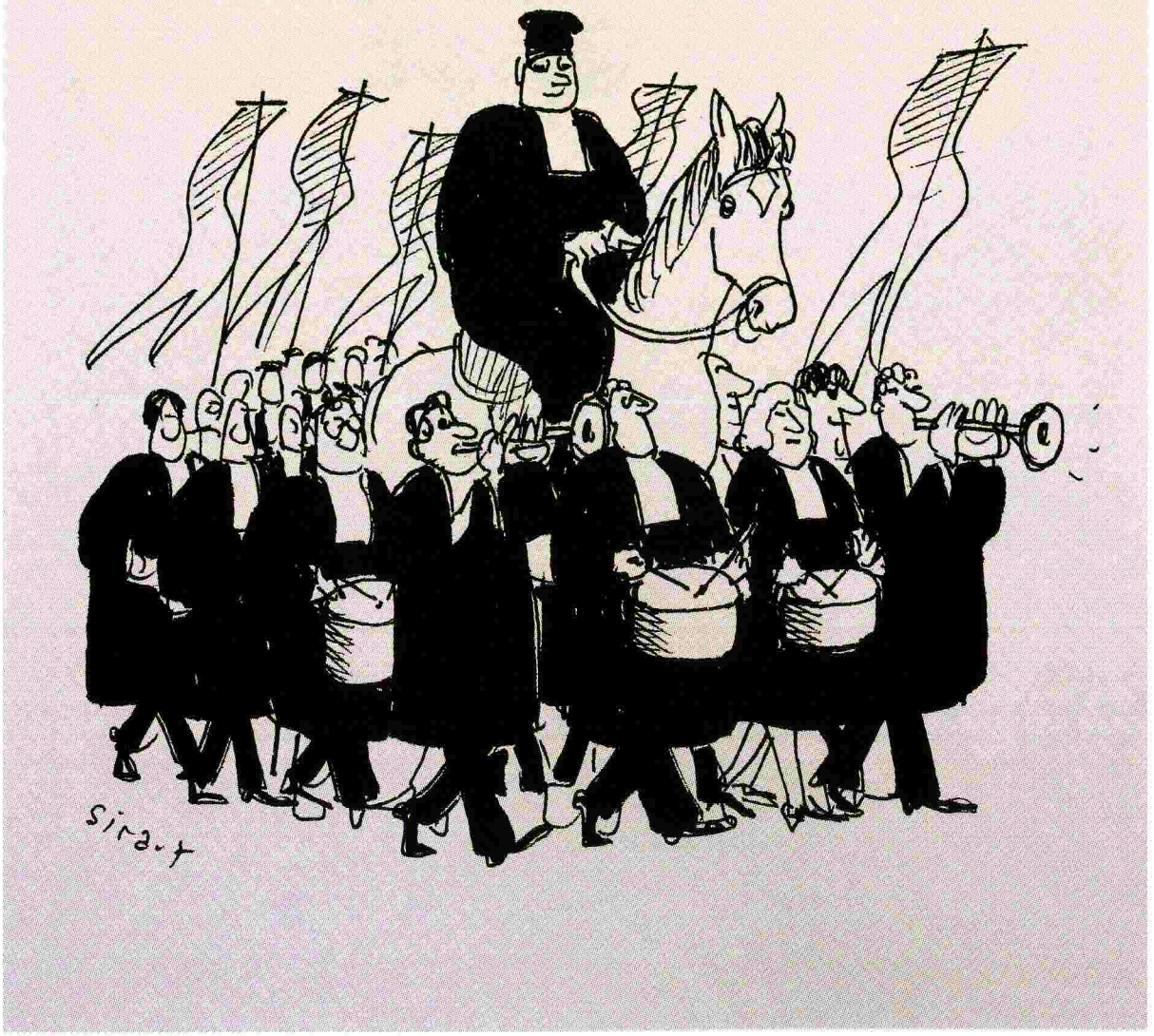

ACTIVITES

BILLARD AMERICAIN

Mardi 24 janvier 1995 à 19h45

Au Lucky Club,
avenue des Saisons, 90 à 1050 Bruxelles

Inscription auprès de Me Catherine Mergan (tél : 660.69.00 - fax : 660.40.39) au plus tard le vendredi 20 janvier 1995

Participation aux frais : - stagiaires membres : 300 BEF
- avocats membres : 400 BEF
- non-membres : 500 BEF

Possibilité de restauration

à verser au compte de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles n° 630-0215121-34 au moment de l'inscription

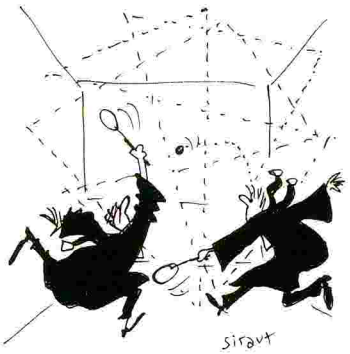

TOURNOI DE SQUASH

Samedi 4 février 1995 à 14h

Au Brussels Squash Rackets Club,
avenue Dupuich, 42 à Uccle

Inscription auprès de Me Danielle Byl (tél : 344.77.29 - fax : 347.37.85) au plus tard le vendredi 27 janvier 1995

Renseignements auprès de Me Catherine Mergan (tél : 660.69.00 -fax : 660.40.39)

Participation aux frais : - 1.500 BEF pour les joueurs
- 1.100 BEF pour les non-joueurs et les stagiaires de première année

Ce montant comprend le tournoi classique, le "plate", le tournoi surprise, le dîner, le vin et la soirée dansante qui suivra la remise des prix.

Il doit être versé au compte n° 630-0215121-34 de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles au moment de l'inscription.
Le tournoi est ouvert à tous les destinataires du présent périodique.

10 ans

CICERO LawPack®

N°1 des logiciels pour avocats
depuis plus de 10 ans

AST COMPUTER

INFORMA Europe sprl
Rue de Moorslede, 38 • 1020 Bruxelles
Tél. : 02/425.08.00 • Fax : 02/425.28.10 • Mob. : 075/25.80.42

ACTIVITES

PALAIS LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE DE HENRI VERNES

"SUSPENSE ET AVENTURE... BOB MORANE AU PALAIS"

Jeudi 9 février 1995 à 20h15

A la Fondation Isi Collin,
rue de Suède, 41 à 1060 Bruxelles

Participation aux frais : - stagiaires membres : 100 BEF
- membres : 200 BEF
- non-membres : 400 BEF

Inscription au secrétariat de la Conférence (tél : 508.66.43 de 9 heures à 12 heures)

Avec l'aimable autorisation de CORIA.

ACTIVITES

PALAIS LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE DE HENRI VERNES

"SUSPENSE ET AVENTURE... BOB MORANE AU PALAIS"

Jeudi 9 février 1995 à 20h15

A la Fondation Isi Collin,
rue de Suède, 41 à 1060 Bruxelles

Participation aux frais : - stagiaires membres : 100 BEF
- membres : 200 BEF
- non-membres : 400 BEF

Inscription au secrétariat de la Conférence (tél : 508.66.43 de 9 heures à 12 heures)

Avec l'aimable autorisation de CORIA.

Fournisseurs et services spécialisés

TRADUCTEURS JURÉS

Alias languages
101 Bld Saint-Michel • 1040 Bruxelles
Tél. : 02/735.55.95 • Fax : 02/733.67.28
Modem : 02/732.00.67

BUTTGEN TRADUCTIONS S.A.
28 Rue de Florence
1050 Bruxelles
Tél. : 02/534.51.70 • Fax : 02/534.72.31

SUSANNE KAROLYI
Toutes langues
Spécialisation : Hongrois
41 Rue Willems bte 1
1040 Bruxelles
Tél. & Fax : 02/230.90.85

Bureau POMORSKI
Spécialisé en langues slaves
246 Chaussée d'Ixelles
1050 Bruxelles
Tél. : 02/649.15.05 • Fax : 02/646.33.93

Fournitures de BUREAU & INFORMATIQUE

S.A. ODENDHAL
65 b Rue de la Régence • 1000 Bruxelles
Tél. : 02/512.13.83 • Fax : 02/511.42.93

RALIER
Accessoires toutes marques
125 Rue Potaarde • 1080 Bruxelles
Tél. : 02/469.03.33 • Fax : 02/469.02.80

LOGICIELS SPECIALISES

AISE CENTER MEMLEX
DOS • NOVELL • WINDOWS • OS/2
1E/114 Av. Général Michel
6000 Charleroi
Tél. & Fax : 071/27.03.42

CICERO LawPack
N°1 des logiciels pour avocats
Voir annonce page 30
AST COMPUTER
INFORMA Europe
38 Rue de Moorslede • 1020 Bruxelles
Tél. : 02/425.08.00 • Fax : 02/425.28.10
Mob. : 075/25.80.42

Voir annonce page 33
Etienne DUPONT
6 Rue de Hal
1190 Bruxelles
Tél. & Fax : 02/376.23.93

CARE-SOFT
APPLICATIONS
AVOCATS - HUISSIERS DE JUSTICE
Tél. : 071/30.22.06 • Fax : 071/30.58.59
Tél. : 02/721.42.58

PHOTOGRAPHE

Jean Draguez de Hault
40 Rue des Frères Poels
1325 Chaumont-Gistoux
Tél. : 010/84.07.15

RESTAURANT

CHEZ LAGAFFE...
4-6 Rue de l'Epée (Pl. Bruegel)
1000 Bruxelles
Tél. : 02/511.76.39

TRAITEURS

LES FRERES DEBEKKER
95 Rue Charles Degroux
1040 Bruxelles
Tél. : 02/ 736.00.40 • Fax : 02/736.67.00

Pierre Paulus ALL IN ONE
134 Rue des Carmélites
1180 Bruxelles
Tél. & Fax : 02/347.11.83

ACTIVITES

RECYCLAGE

"LE CONTRAT ET LES TIERS - LES EFFETS EXTERNES ET LA TIERCE COMPLICITÉ"

Vendredi 24 mars 1995

Au Sky Room (Tour ITT)

Au programme :

9h00 : Introduction par M. Philippe Marchandise, président de l'A.B.J.E.

9h15 : "Les tiers et les contrats constitutifs ou translatifs de droits réels" par Mme Nicole Verheyden-Jeanmart, doyen de la Faculté de Droit de l'U.C.L., avocat

10h00 :"Les tiers et les contrats avec effets réels concernant des droits personnels" par M. E. Dirix, professeur à la Faculté de Droit de la K.U.Leuven

10h45 : Interruption

11h15 :"La tierce complicité et les doctrines apparentes" par M. Matthias E. Storme, avocat, professeur aux Facultés de Droit de la K.U.Leuven et de l'Universiteit Antwerpen

12h00 : Débat

12h30 : Lunch

Rapports par secteurs

14h15 : "Les tiers et les contrats de distribution" par M. Xavier Dieux, avocat, Maître de conférences à l'U.L.B.

15h00 : "Les tiers et les engagements dans le secteur financier" par M. Diego Devos, juriste à la S.A. Banque nationale de Belgique

15h45 : Interruption

16h15 : "Les tiers et les sociétés" par M. Dirk Van Gerven, avocat, collaborateur scientifique à la K.U.Leuven

17h00 : Débat

17h45 : Fin des travaux

DROIT D'INSCRIPTION : Renseignements auprès du secrétariat du Jeune Barreau

Inscription au secrétariat de la Conférence (tél : 508.66.43 de 9 heures à 12 heures)

CERCLE MARIN DE Me ERIC CUSAS

Jeudi 30 mars 1995 à 20h

A la fondation Isi Collin, rue de Suède, 41 à 1060 Bruxelles

"Le bien, mais par nécessité"

GESTION INFORMATISÉE DE CABINETS D'AVOCATS

- Un logiciel
- Une formation
- Un contrat d'assistance

Le tout pour 1.000 frs par mois (htva)
Votre sécurité : mes 10 années d'expérience

CONTACTEZ-MOI AU 376.23.93 (TEL/FAX)

Etienne DUPONT
6, rue de Hal
1190 Bruxelles

AGENDA 1994-1995

JANVIER 1995
- Rentrée solennelle, jeudi 12 et vendredi 13
- Billard américain, mardi 24 janvier

FEVRIER 1995
- Tournoi de squash, samedi 4
- Palais littéraire et artistique de Henri Vernes, jeudi 9

MARS 1995
- Recyclage sur les effets externes des contrats et la tierce complicité, vendredi 24
- Cercle marin de Me Eric Cusas, jeudi 30

PETITES INFORMATIONS

GRANDE REVUE DU JEUNE BARREAU: LA CONFERENCE RECRUTE

Vous vous sentez une âme et un coeur de musicien ? d'auteur ? d'acteur ?
Vous souhaitez participer activement à la grande revue de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles, en juin 1995? N'hésitez pas à vous faire connaître, par écrit ou par téléphone, au Président, Jean-Pierre BETTE.

ADRESSOGRAPHES

La Conférence du jeune barreau possède des adressographes complets, et mis à jour régulièrement, de l'ensemble de ses abonnés, ainsi que de l'ensemble des avocats du Barreau de Bruxelles. Ces adressographes sont mis à la disposition de tous, et à des conditions avantageuses pour les membres en règle de cotisation. Ne manquez pas de les utiliser, pour vos changements d'adresse notamment. Pour tous renseignements, veuillez vous adresser au secrétariat de la Conférence (tél. 02/508.66.43 de 9 à 12h).

PETITES ANNONCES DANS LE PERIODIQUE

Une rubrique vous est ouverte pour l'insertion de petites annonces, que vous désiriez vendre un bureau, le mettre en location, chercher un collaborateur ou une secrétaire, vendre vos codes...
Merci de faire parvenir vos annonces dactylographiées au secrétariat de la Conférence au plus tard six semaines avant notre date de parution, soit avant le 15 juillet (numéro de septembre), 15 septembre (numéro de novembre), le 15 novembre (numéro de janvier), le 15 janvier (numéro de mars), le 15 mars (numéro de mai), le 15 juin (numéro de septembre).
Prix: 750 FB pour trois lignes (maximum 75 lettres, signes ou espaces). Exclusivement réservé aux avocats.

ARTICLES A PUBLIER DANS LE PERIODIQUE

Vos articles et vos suggestions sont les bienvenus. Si vous désirez traiter l'un ou l'autre sujet ou faire connaître une opinion dans le courrier des lecteurs nous serions heureux de publier votre contribution. Merci de contacter à cet égard Me Virginie VANDEPUTTE (tél. 02/511.81.40) ou Me Alain GUILMOT (tél. 02/344.18.45).

GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS

La Conférence centralise les demandes de ceux d'entre vous qui désirent se grouper ou s'associer. Si vous êtes intéressé par ce service, vous pouvez utilement prendre contact avec le vice-président, Me Pierre BERETZÉ (tél. 02/343.55.15)

CERCLE MARIN

La tribune du Cercle Marin est ouverte à tous les jeunes avocats souhaitant parler d'un sujet de leur choix, que celui-ci soit juridique, littéraire, culturel, scientifique... ou humoristique.
Elle sera animée, cette année, par Me Geoffroy CRUYSMANS (tél. 02/345.19.92).

PALAIS LITTERAIRE ET ARTISTIQUE,

Le Palais littéraire et artistique donne la parole à tous ceux et celles qui désirent faire connaître une œuvre ou un artiste. Comme par le passé, la Conférence du jeune barreau de Bruxelles serait heureuse d'accueillir des orateurs appartenant au monde judiciaire et disposés à nous dévoiler leurs talents de critiques d'art ou d'artistes... Toute personne intéressée est priée de prendre contact à ce propos avec Me Emmanuel CORNU (tél. 02/778.22.11).

COTISATIONS

Voici le montant des cotisations pour l'année 1994-1995 :
- Avocats, stagiaires de première année : 400 BEF
- Avocats, stagiaires de deuxième année et troisième année : 1.200 BEF
- Conjoint d'un avocat stagiaire : gratuit
- Avocats inscrits au tableau : 2.500 BEF
- Conjoint non avocat : 1.500 BEF
- Membres de la famille judiciaire et juridique 2.700 BEF
- Membres sympathisants : 3.000 BEF

Seuls les membres en règle de cotisations peuvent participer à de nombreuses activités de la Conférence et bénéficier de prix réduits pour d'autres. Ils sont aussi seuls admis à participer aux élections en fin d'année.
Faites-vous membre de la Conférence du Jeune Barreau en versant dès aujourd'hui votre cotisation et celle de votre conjoint au compte n°630-0215121-34 de la Conférence. Votre carte de membre vous sera envoyée dès réception de votre paiement. Soyez-en déjà remerciés.

ANNONCE

Avocats, 40 ans et plus, Avenue Louise
cherchent autre(s) avocat(s) locataire(s)
loyer +/- 18.000 frs, possibilité de collaboration
téléphone, photocopieuse, téléfax, secrétariat, etc... déjà installés avec possibilité de participation
S'adresser exclusivement au 640.99.14 ou 640.29.74 ou encore par téléfax au 640.93.12

L'art d'être votre banquier.

CAISSE PRIVEE BANQUE

L'ART D'ETRE VOTRE BANQUIER

Notre vocation se définit sous le signe de l'artisanat le plus noble: vous faire bénéficier d'une tradition bancaire fondée sur l'excellence, le conseil personnel, la défense éclairée de vos intérêts. Oeuvrer pour vous avec compétence et fierté.

A une époque où l'informatique est parfois sacralisée au détriment du service, la Caisse Privée Banque concilie deux atouts: la tradition artisanale et les apports technologiques les plus évolués.

C'est tout un art.
L'art d'être votre banquier.

Caisse Privée Banque S.A.
Place du Champ de Mars 2 - 1050 Bruxelles
Tél. 02/518 92 11 - Fax 02/513 58 94

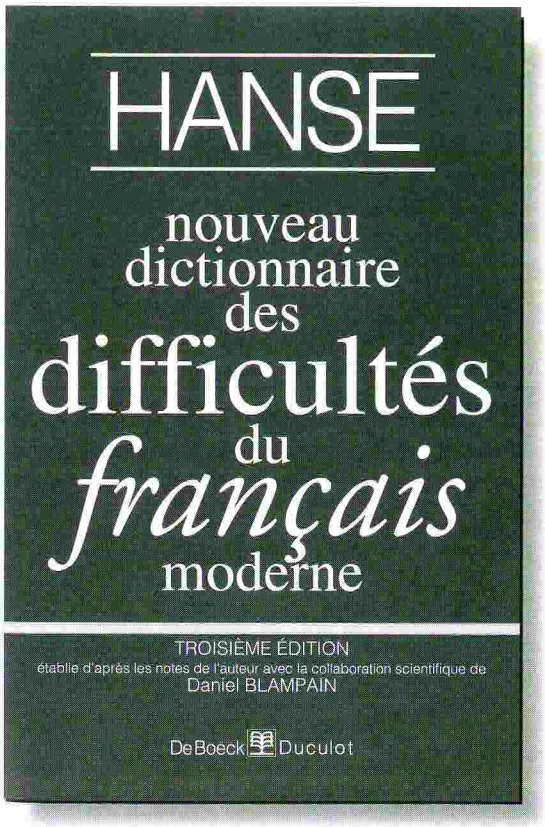

DeBoeck Duculot

Fond Jean-Pâques 4 - B-1348 Louvain-la-Neuve - Tél.: 32-(0)10-48 25 11 - Fax: 32-(0)10- 48 26 50

Issu de 60 années d'expérience, un dictionnaire rédigé pour remédier aux insuffisances des dictionnaires et des grammaires.

Les atouts du Hanse

- Une grammaire alphabétique
- Une grammaire claire
- Une grammaire vivante
- Une grammaire pédagogique
- Un dictionnaire rédigé dans une langue simple
- Un choix de difficultés unique en son genre.

3e édition
125 nouvelles entrées -1144 modifications

Volume relié sous jaquette, format 15,5 x 24 cm - 984 pages. Prix public TTC: 1780 BEF.
Disponible chez votre libraire habituel ou, à défaut, chez notre distributeur:
ACCÈS+ - Fond Jean-Pâques 4 - 1348 Louvain-la-Neuve
Tél. 010/48 25 00 - Fax 010/48 25 19

Memo Link®. Le service téléphonique qui gère tous vos messages.

Vous êtes en déplacement ou en séminaire? Qui va se charger de gérer vos messages et de vous les transférer en toute discrétion?

Memo Link® est un service automatique de messagerie téléphonique qui peut être utilisé par n'importe qui, sans même disposer personnellement d'un téléphone.

Grâce au Memo Link®, vous êtes accessible en permanence. Vous recevez un numéro de téléphone (070/6...). Lorsque vos correspondants forment ce numéro, ils entendent votre message d'accueil et sont à leur tour invités à laisser un message à votre intention. Pour consulter les messages reçus, il vous suffit de composer le numéro d'accès au Memo Link®, ensuite votre numéro de boîte aux lettres et votre code secret. Les messages vous parviennent alors exactement quand vous le décidez.

BELGACOM

►► LA BOÎTE AUX LETTRES VOCALE DE BELGACOM.

Pour plus d'informations, formez gratuitement le 0800-1-0900 GRATUIT